Le temps de travail dans l'Union Européenne : une analyse sexuée dans six pays

Christèle MEILLAND [1]

Dans un contexte de réflexion sur le partage du travail, la question de la durée du travail apparaît comme un élément central des analyses actuelles sur l'emploi, et ce dans la plupart des pays européens. L'exemplarité de l'emploi féminin, de son évolution et de ses caractéristiques, place l'offre de travail féminin au cœur de la réflexion sur les durées du travail. S'il est vrai que, du fait du développement de l'activité féminine depuis les années 70, les femmes ont vu leur position sur le marché du travail se renforcer – entre 1975 et 1980, 70 % de l'augmentation de la force de travail en France est dû à l'emploi féminin (Huet, 1982) –, l'emploi féminin a été cependant le premier à subir les conséquences de la crise économique avec l'émergence et le développement des formes d'emploi dites « précaires » (Bouffartigues, de Coninck, Pendariès, 1992).

Ces formes d'emploi dites « particulières », telles que les contrats à durée déterminée, les contrats d'intérim ou encore les contrats à temps partiel ont progressé dans la plupart des pays européens et principalement au sein de la main-d'œuvre féminine. Ce développement, s'il touche tous les pays de l'Union Européenne (UE), reste cependant très déterminé par les situations économiques, politiques, sociales et historiques des pays. Ainsi, la progression des emplois à temps partiel dans les dernières décennies n'a pas connu la même ampleur dans tous les pays. Dans l'ancienne RFA ou aux Pays-Bas, où le travail à temps partiel a toujours été, depuis bien avant la crise économique, développé et revendiqué comme une manière pour les femmes de concilier vie professionnelle et vie familiale. Au contraire, en Espagne, Italie ou encore en France, le travail à temps partiel s'est principa-

1. Allocataire de recherche, IRES – France.

lement développé pendant la crise économique et ressemble plutôt à une forme de sous-emploi, une forme « d'emploi-faute-de mieux ».

L'objet de cet article est de dresser un panorama de la situation de l'emploi des femmes et des hommes en termes de durée du travail dans l'Union Européenne, et en particulier sur six pays : l'Allemagne, l'Espagne, la France, l'Italie, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Il s'agit d'appréhender, à l'aide de statistiques originales élaborées à partir de l'Enquête sur les Forces de Travail d'Eurostat, les différentes structurations par sexes des durées du travail qui prévalent dans ces pays. Cette analyse statistique étayera un certain nombre de considérations pour expliquer les différentes structurations de l'emploi féminin, d'une part par rapport à l'emploi masculin et d'autre part par rapport aux autres structurations nationales de l'UE. Il est certain que les résultats présentés doivent être replacés dans une perspective de long terme, en relation avec les rôles des systèmes économiques et institutionnels de chaque pays.

Bref rappel sur la situation différenciée des hommes et des femmes sur le marché du travail dans les pays de l'Union Européenne

Si la proportion des femmes dans la population active n'a pas cessé d'augmenter tout au long des années 80, la différenciation entre hommes et femmes reste une constante très répandue de l'emploi dans chaque pays (Fagan, Plantega, Rubery, 1995). Cet accès croissant des femmes au marché du travail a surtout été le produit du développement et d'une restructuration du secteur des services plutôt que d'une multiplication de l'emploi féminin dans les secteurs agricole et industriel en déclin (Rubery et Fagan, 1994).

Si cette progression de la main-d'œuvre féminine a été particulièrement importante ces dernières décennies, elle n'a modifié que peu de choses à la position discriminée des femmes sur le marché du travail par rapport aux hommes. De plus, la répartition des emplois occupés par les femmes n'a pas été véritablement homogène, tant en ce qui concerne les secteurs d'activité et les professions, qu'en ce qui concerne (et c'est, dans le cas qui nous occupe, le point le plus important) la « nature » de l'emploi (travail à temps partiel ou à temps complet).

Le tableau présenté ci-après permet de visualiser plus nettement la place des femmes sur le marché du travail dans les six pays de l'Union Européenne (UE) et de la comparer à celle des hommes. Il souligne le fort degré d'insertion des femmes sur le marché du travail, même si des différences notables apparaissent selon les pays. Par exemple, la séparation devenue classique maintenant entre pays du Nord et du Sud se retrouve clairement dans les taux d'emploi des femmes en 1995 : en effet, alors que pour l'Espagne et l'Italie, ces taux se situent entre 24 et 28 %, ils oscillent entre 41 et 49 % pour l'Allemagne, la France, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Cette différence des taux d'emploi entre pays du Sud et du Nord se fait nettement moins sentir en ce qui concerne les hommes. En effet, si entre l'Allemagne et l'Espagne le différentiel des taux d'emploi féminins est de 18,4 points, il n'est que de 12,4 pour les taux d'emploi masculins.

Mais ces différences dans les taux d'emploi féminins sont à mettre en parallèle avec les taux de chômage qui varient eux aussi en fonction des pays. Si les femmes connaissent dans les pays du Sud des taux d'emploi relativement plus bas, cela ne veut pas forcément dire qu'elles sont moins présentes sur le marché du travail, c'est plutôt parce qu'elles subissent plus fortement le chômage que dans les autres pays. Cette hypothèse apparaît cohérente avec les chiffres du chômage féminin en 1995 : ces derniers sont particulièrement élevés pour les femmes des pays du Sud (30,3 % en Espagne et 16,2 % en Italie), alors que pour les autres pays, ils se situent en deçà de 10 %. Dans cette typologie entre pays du Sud et du Nord, la France se situe dans une position intermédiaire : si son taux d'emploi des femmes en 1995 se rapproche de ceux des pays du Nord, son taux de chômage féminin apparaît relativement élevé, à moins de 2 points de celui de l'Italie. Reste que, pour l'ensemble des pays, les taux de chômage féminins sont supérieurs (et de loin) à ceux des hommes.

Autre élément notable de ce tableau : l'essor du travail à temps partiel. Cette progression du temps partiel est l'un des traits caractéristiques de l'évolution du temps de travail des femmes au cours de la décennie quatre-vingt. La comparaison des pourcentages de femmes occupées à temps partiel entre 1979 et 1995 est significative : tous les pays (ceux présentés dans le tableau du moins) ont vu leur proportion de femmes occupées à temps partiel croître rapidement. Ce phénomène est plus particulièrement visible aux Pays-Bas où la proportion de femmes employées à temps partiel entre ces deux dates a plus que doublé. Cette croissance du travail à temps partiel fait dire à Margaret Maruani (1992) qu'« on peut retourner les chiffres comme on veut, qui dit temps partiel, pense femme. Aucune autre forme d'emploi, aucune autre forme de chômage n'est à ce point sexuée ». Cette assertion se trouve partiellement confortée quand on compare les taux d'occupation à temps partiel des hommes et des femmes en 1995, et ce, même si on constate que le travail à temps partiel touche plus les hommes aujourd'hui qu'en 1991 (en France par exemple, en 1995, 5 % d'hommes de plus de 15 ans travaillent à temps partiel alors qu'ils n'étaient que 3,4 % en 1991). Cette prédominance du travail à temps partiel dans l'emploi féminin résulte du partage du temps des femmes entre « travail » au foyer (travail domestique, prise en charge des enfants...) et activité salariée alors que les hommes consacrent principalement leur temps à leur vie professionnelle.

Place des femmes et des hommes sur la marché du travail - Période 1979-1995

FEMMES	D	E	F	I	NL	RU
% de femmes de plus de 14 ans à TP * en 1979	27,6	nc	17,0	10,6	31,6	39,0
% de femmes de plus de 14 ans à TP en 1991	34,2	11,2	23,5	10,4	59,8	43,0
% de femmes de plus de 15 ans à TP en 1995	33,8	16,6	28,9	12,65	67,25	44,25
Taux d'emploi ** des femmes en 1991						
> 14 ans	42,3	24,4	40,8	29,9	39,9	47,8
de 25 à 49 ans	64,5	40,4	67,3	49,7	56,3	68,7
Taux d'emploi des femmes en 1995 > à 15 ans	43,1	24,7	41,4	28,5	44,1	48,8
Taux de chômage des femmes en 1991						
> 14 ans	4,8	23,2	11,7	15,8	10,0	7,4
de 25 à 49 ans	4,8	21,4	10,3	12,9	9,6	6,7
Taux de chômage des femmes en 1995 > à 15 ans	9,6	30,3	14,4	16,2	8,7	6,9
Nombre moyen d'heures de travail habituelles pour les femmes en 1992 TC et TP réunis	35,2	36,5	34,7	34,7	30,2	34,0
Nombre moyen d'heures de travail habituelles pour les femmes en 1992						
à TC	39,2	39,6	38,5	36,3	39,1	40,1
à TP	19,5	18,1	22,0	24,5	18,0	17,7

HOMMES	D	E	F	I	NL	RU
% d'hommes de plus de 14 ans à TP en 1991	2,7	1,5	3,4	2,9	17,7	5,4
% d'hommes de plus de 15 ans à TP en 1995	3,5	2,7	5,0	2,9	16,7	7,7
Taux d'emploi des hommes en 1991 > à 14 ans	67,6	56,1	59,1	61,1	66,1	65,9
Taux d'emploi des hommes en 1995 > à 15 ans	63,7	50,8	57,0	56,3	66,1	64,0
Taux chômage des hommes en 1991 > à 14 ans	3,6	12,0	7,2	6,8	5,6	9,4

(Sources : Enquête sur les Forces de Travail, Eurostat, Résultats 1979, 1991, 1995 & Organisation et Durée du Travail, 1993-1992, Eurostat).
D : Allemagne, E : Espagne, F : France, NL : Pays-Bas, RU : Royaume-Uni

* TP signifie temps partiel, et TC signifie temps complet.

** Le taux d'emploi est le rapport entre le nombre d'actifs occupés et le nombre total de personnes. Il diffère du taux d'activité car, au numérateur, ne figurent pas les chômeurs.

De la nécessité de revenir à une analyse statistique descriptive

Ces données, si elles permettent de comprendre la position sur le marché du travail de la population féminine dans les différents pays de l'Union Européenne, ne sont pas entièrement satisfaisantes.

Problème n°1 : le manque de lisibilité des statistiques globales :

Dans le cas de l'analyse des comportements d'offre de travail (en nombre d'heures offertes) des hommes et des femmes, l'utilisation d'indicateurs trop généraux ne permet pas de mettre à jour des éléments de comparaison significatifs. Trop généraux et souvent trop globaux, ils s'avèrent non pertinents. Favereau et Zighera (1990) prennent l'exemple du taux d'emploi des femmes de 20 à 25 ans qui est, en moyenne sur la Communauté Européenne, toujours supérieur pour les femmes non mariées à celui des femmes mariées. Si pour simplifier, on calcule les taux d'emploi féminins moyens pour la classe d'âge 20-25 ans, on trouve le résultat inverse. Le maniement des données et leur traitement statistique, ainsi d'ailleurs que leur analyse, réclament donc une extrême prudence.

De même, utiliser pour rendre compte du temps de travail des femmes dans les pays membres de l'UE des indicateurs trop agrégés ne permet pas de mettre en évidence des éléments significatifs des relations emploi/famille dans les différents pays européens. Fonder son raisonnement uniquement sur des taux d'emploi à temps partiel et des taux d'emploi à temps complet des femmes, c'est oublier que le temps partiel, et a fortiori le temps partiel féminin, peut prendre une multitude de formes tant dans l'aménagement des horaires qu'en ce qui concerne la durée hebdomadaire ou annuelle de travail (ce raisonnement est aussi valable pour le temps complet). Avec le développement de l'individualisation des temps de travail, ces deux facteurs deviennent des éléments essentiels pour analyser l'offre de travail des femmes. Une analyse sur les temps de travail nécessite donc la prise en compte d'une part des différentes durées du travail et d'autre part de l'âge de la personne car, si les différences entre hommes et femmes qui ont été mises en avant sont vraies pour l'ensemble de la population, elles restent très profilées par âges.

L'objet de cette recherche étant principalement centré sur le premier élément de multiplication des formes d'emploi – à savoir la durée du travail –, il apparaît donc primordial de désagréger les durées du travail en nombre d'heures de travail afin de visualiser les différents comportements d'offre de travail des femmes et des hommes selon les âges. Cela nous permettra en outre de dépasser le problème des différences nationales quant à la définition du temps partiel.

Probleme n°2 : le manque d'homogénéité des définitions nationales du temps partiel

La comparaison internationale dépend de la nature de la base de données qui doit constituer une base de comparabilité « objective ». Une comparaison internationale présente une première complication liée à la « non équivalence fonctionnelle de catégories et variables pourtant désignées de la même façon » (Gadrey, 1995). La formation de catégories pertinentes (à partir de l'agrégation d'entités élémentaires fournies par les nomenclatures) nécessite que les bases de données soient construites à partir de variables définies de la même façon d'un pays à l'autre et renvoyant au même concept. En ce qui concerne le travail à temps partiel dans les pays de l'Union Européenne, un flou dans les définitions de travail à temps partiel (en nombre d'heures travaillées hebdomadairement) apparaît dès le niveau national et ce, même si le BIT a tenté de donner une définition plus large définissant le temps partiel comme un « emploi salarié régulier dont la durée est sensiblement plus courte que la durée normale en vigueur dans l'établissement dont il s'agit ». Les différents pays ont mis en place leur propre concept de travail à temps partiel : en France, par exemple, le temps partiel défini par la législation ne renvoie pas au même nombre d'heures travaillées selon les secteurs d'activité et les professions. De fait, il est évident que le nombre d'heures, par exemple, d'un temps complet « normal » dans l'enseignement en France n'a rien de comparable avec le nombre d'heures d'un autre temps plein dans l'industrie par exemple ; il en sera alors de même pour un travail à temps partiel. C'est pourquoi la distinction entre travail à temps partiel et travail à temps plein n'est possible d'ordinaire qu'à l'intérieur d'un secteur ou d'un établissement. Ainsi, si au sein même d'un pays des différences dans les définitions des concepts se font jour, il est évident qu'elles se retrouvent encore plus accentuées lors d'une comparaison européenne [2].

Les données statistiques nationales qui ont pour objectif de donner un premier éclairage sur les modes d'utilisation du travail à temps partiel sont construites à partir de conventions propres à chaque pays. L'exemple de la définition du travail à temps partiel dans les enquêtes nationales est éloquent : si dans l'enquête espagnole sont classées comme travailleurs à temps partiel les personnes qui ont une durée de travail inférieure au 2/3 du temps habituel dans le secteur d'activité, au Royaume-Uni, la LFS (Labour Force Survey) se fonde sur la déclaration des personnes, c'est-à-dire qu'elle classe comme travailleurs à temps partiel les personnes qui se déclarent

2. Face à la profusion de textes nationaux, il faut ajouter l'apparition d'une réglementation communautaire. Les propositions de directives élaborées par la Commission des Communautés Européennes présentent le temps partiel comme « des relations de travail impliquant un horaire inférieur à l'horaire normal ou plein en vigueur dans l'entreprise ou le secteur économique choisi [...]. Il peut être régi par un contrat à durée déterminée ou un contrat à durée indéterminée. »

comme telles. Cette approximation que l'on fait en utilisant, quel que soit le pays, le terme de travail à temps partiel peut être partiellement évitée si l'on reconstruit préalablement le concept, reconstruction qui permettrait alors de préserver l'hypothèse d'équivalence fonctionnelle.

Pour une analyse sexuée des temps de travail dans six pays de l' Union Européenne

Pour rendre compte non seulement de l'utilisation du temps partiel mais aussi et surtout de l'utilisation des différentes durées du travail dans la main-d'œuvre féminine dans les divers pays, le recours à une analyse statistique descriptive apparaît primordial. Cette dernière permet de mettre en évidence des profils différents de durées du travail selon les âges de la femme et révèle alors les différences entre pays qui sont le plus souvent occultées dans les comparaisons globales internationales.

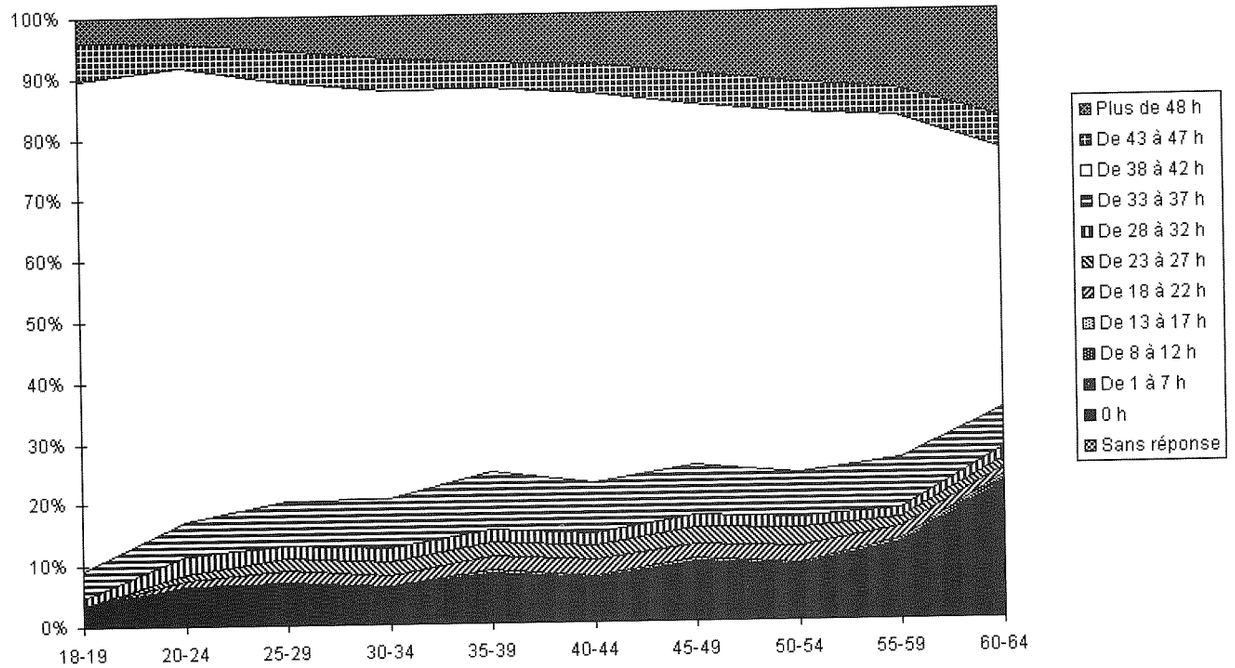
L'atout de l'Enquête sur les Forces de Travail d'Eurostat : la comparabilité

L'utilisation d'une base de données européenne (telle que l'Enquête sur les Forces de Travail d'Eurostat, EFT) unifiée au niveau des définitions des concepts permet d'échapper à ce « bricolage d'unification » des données nationales évoqué précédemment. L'atout majeur de cette enquête communautaire est sa standardisation qui « promettant la comparabilité des effectifs et de leurs décompositions, fonctionne comme un label dispensant de l'analyse des sources » (Besson, Comte, 1994). Mais cette enquête, qui consiste en un retraitement des enquêtes nationales pose, malgré tout, des problèmes de méthodologie puisque la standardisation se fait « grâce » à une simplification des enquêtes nationales.

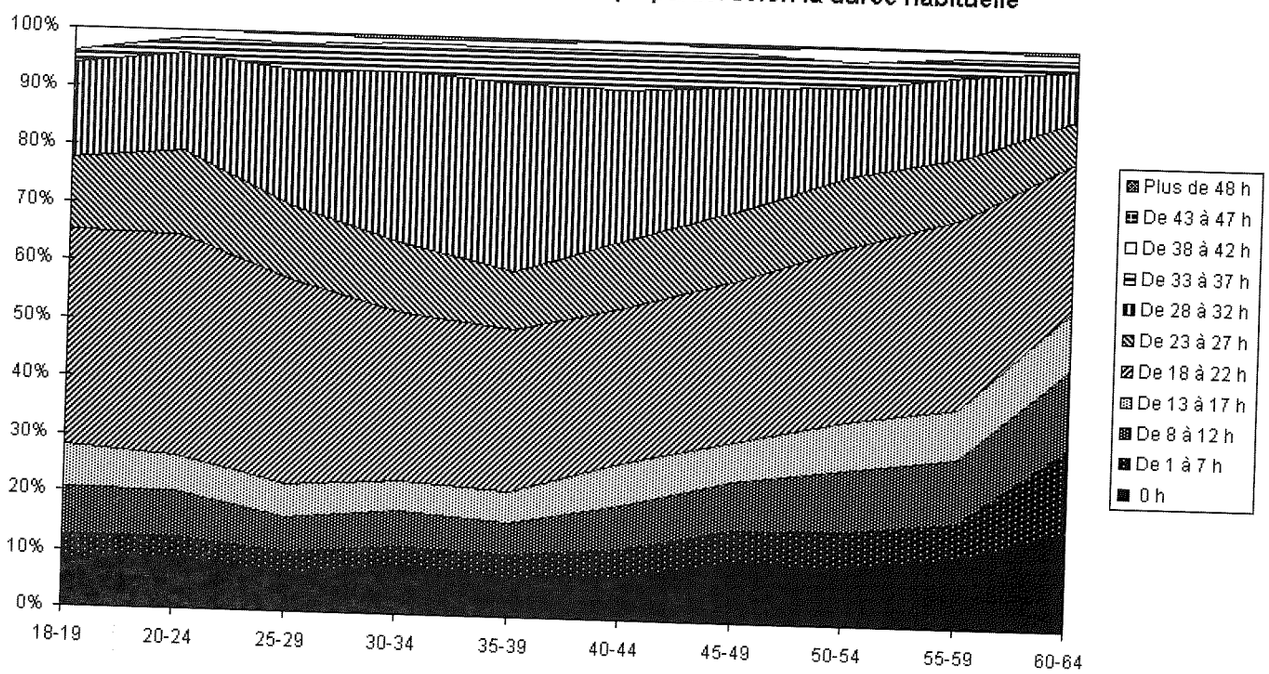
Même au niveau de l'EFT (où l'évaluation des travailleurs à temps partiel se fait à partir des déclarations des personnes [3]), on retrouve la nécessité de mettre en place une analyse centrée sur la durée du travail hebdomadaire. Les graphiques présentés ci-après, qui résultent d'un croisement de la déclaration des personnes sur la nature de leurs emplois (à temps partiel ou à temps complet) avec la durée du travail de ces emplois, mettent en valeur le fait que la notion de temps partiel, statistiquement parlant, ne renvoie pas à une réalité objective quant à la durée du travail.

3. La distinction entre travail à temps plein et travail à temps partiel est uniquement faite sur la base d'une réponse spontanée du déclarant. Il n'existe pas de distinction plus précise entre le temps partiel et le temps complet parce que la durée du travail varie sensiblement d'un pays membre à l'autre ainsi que d'une branche d'activité à l'autre.

– France Femmes 95 –
Répartition des actives occupées à temps plein selon la durée habituelle

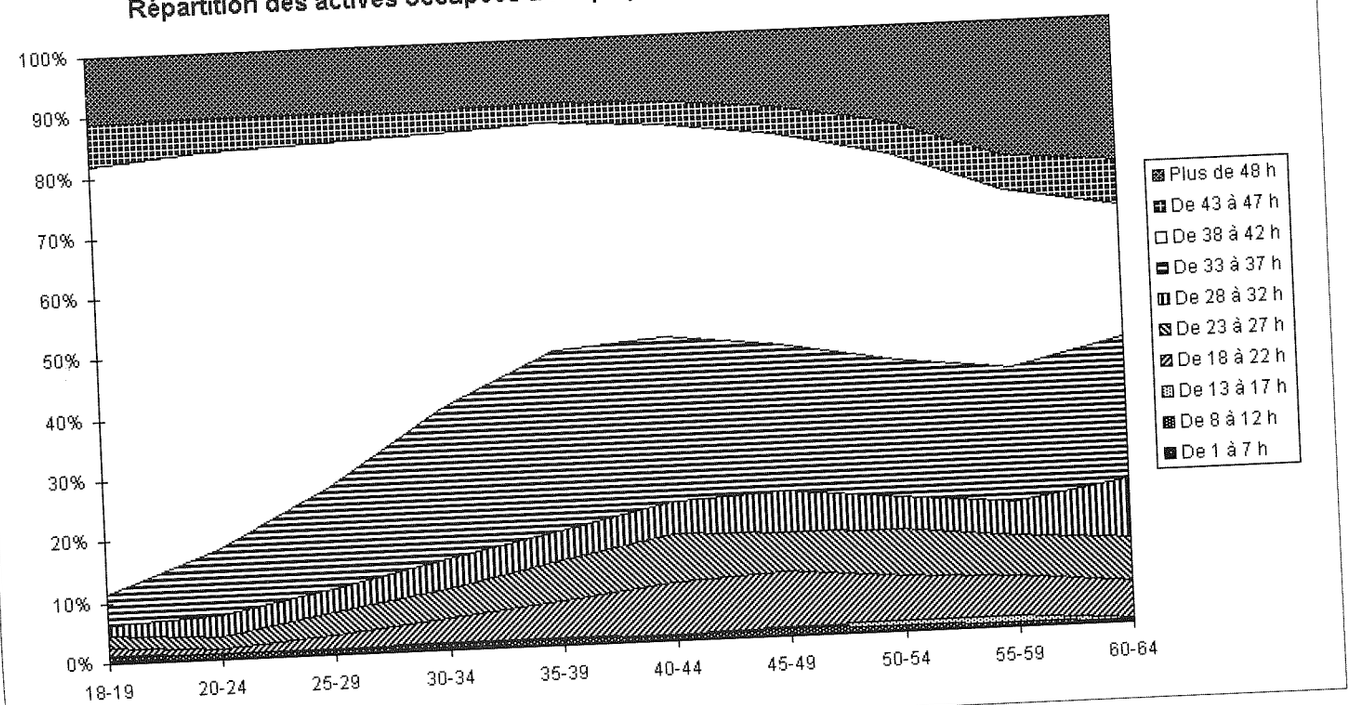


– France Femmes 95 –
Répartition des actives occupées à temps partiel selon la durée habituelle



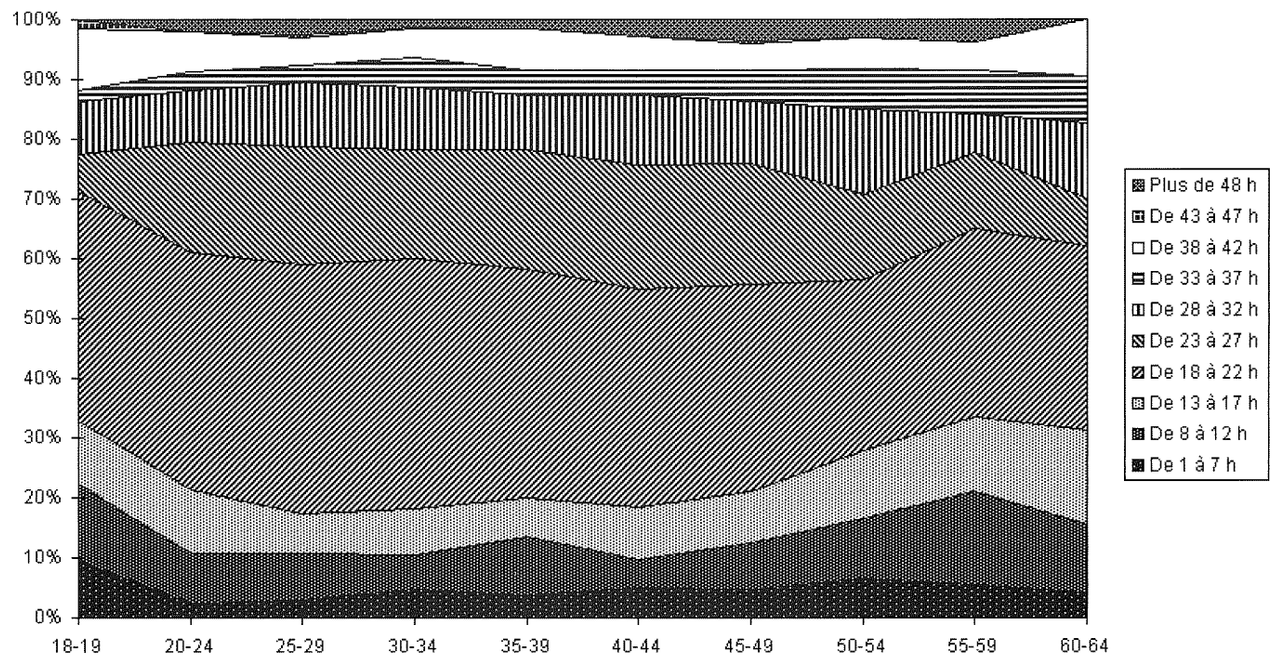
– Italie Femmes 95 –

Répartition des actives occupées à temps plein selon la durée habituelle et l'âge



– Italie femmes 95 –

Répartition des actives occupées à temps partiel selon la durée habituelle et l'âge



Un exemple frappant est celui de l'Italie où l'éventail des durées du travail des femmes qui se déclarent à temps partiel en 1995 recouvre un champ extrêmement large, variant de moins de 7 heures par semaine à plus de quarante heures par semaine. Ainsi par exemple, 10,5 % des femmes italiennes de 18-19 ans et 4,5 % des femmes de 55-59 ans se déclarent à temps partiel tout en travaillant entre 38 et 42 heures par semaine. Dans le même temps, l'échantillon des durées de travail des femmes italiennes qui se déclarent à temps complet rend compte de temps de travail de moins de 20 heures (par exemple, plus de 10 % des femmes italiennes de 45-49 ans ont un emploi à temps complet dont la durée est inférieure à 23 heures par semaine). Ainsi, on retrouve des durées réduites dans la rubrique « temps complet » et inversement des durées importantes dans celle du « temps partiel ». Ce phénomène ne se retrouve cependant pas dans tous les pays ; notons par exemple qu'en France, le découpage entre travail à temps partiel et travail à temps complet apparaît, au niveau des durées du travail, assez cohérent (le temps partiel comprend principalement des durées de moins de 33 heures et le temps complet des durées de plus de 37 heures).

Loin d'invalider la déclaration des personnes interrogées, cette analyse de la situation italienne met en avant la question de la validité d'un découpage ou d'un critère (celui des notions de travail à temps partiel et à temps complet, non pertinentes dans le cadre d'une comparaison internationale) qui ne rend pas compte rigoureusement de la distribution de l'emploi féminin suivant les durées du travail.

Méthodologie et présentation des différentes classes de durées du travail

Les résultats présentés ici sont issus d'une analyse statistique d'une base de donnée extraite de l'EFT d'Eurostat. Ils croisent, pour les actifs occupés, la durée du travail habituelle et l'âge de la personne. Le concept de durée habituelle de travail est un concept utilisé dans les enquêtes auprès des ménages et notamment dans l'EFT. Il représente le nombre d'heures normalement prestées par la personne. Il faut y inclure toutes les heures, y compris les heures supplémentaires, payées ou non, mais en exclure le temps de déplacement entre le domicile et le lieu de travail ainsi que les pauses et le repas principal. Compte tenu de la référence à une semaine normale, ce concept reste proche en fait de la durée normale additionnée des heures supplémentaires, à ceci près que les heures supplémentaires sont mesurées à leur niveau habituel.

Le nombre d'heures de travail habituelles hebdomadaire étudié ici concerne la durée de travail dans le premier emploi de la personne. En effet, les personnes qui ont plusieurs activités décident d'elles-mêmes laquelle doit être considérée comme leur première activité. Dans les cas douteux, la première activité doit...

... être celle dans laquelle les personnes interrogées effectuent habituellement le plus grand nombre d'heures de travail (Eurostat, 1992).

Le choix de travailler sur une durée hebdomadaire vient d'une part du fait que l'EFT ne renseigne que sur cette dernière et d'autre part du fait que toute comparaison internationale ou européenne concernant le temps de travail suppose un choix de référent temporel. Le choix de travailler avec comme référence la semaine résulte de l'organisation du travail qui est axée, pour la majorité des pays de l'Union Européenne, autour de la semaine et qui se subdivise alors en jours travaillés et jours fériés. De plus, c'est par rapport à la semaine qu'est définie la législation des temps de travail dans les pays européens.

Mais la durée habituelle brute est une donnée trop agrégée pour être lisible et significative. Le premier travail a été donc de mettre au point une classification de classes de durées qui permettrait une lecture plus limpide des résultats. D'où la répartition en classes de durées suivante :

- Classe 0 = 0 [4],
- Classe 5 = 1,2,3,4,5,6,7 heures de travail habituelles par semaine,
- Classe 10 = 8,9,10,11,12,
- Classe 15 = 13,14,15,16,17,
- Classe 20 = 18,19,20,21,22,
- Classe 25 = 23,24,25,26,27,
- Classe 30 = 28,29,30,31,32,
- Classe 35 = 33,34,35,36,37,
- Classe 40 = 38,39,40,41,42,
- Classe 45 = 43,44,45,46,47,
- Classe 50 = de 48 à la fin,
- Classe . = sans réponse.

Afin de faciliter la lecture des graphiques ci-après, il suffit de retenir que le numéro de la classe de durée correspond au centre de l'intervalle (sauf pour les extrêmes).

Seules les classes « 0 » et « . » ne sont pas présentes dans tous les pays.

Les résultats correpondent à la période 92-95, ceci afin d'obtenir une plus grande sécurité dans la représentativité.

Les pays étudiés dans cette contribution sont au nombre de six, à savoir l'Allemagne, l'Espagne, la France, l'Italie, Les Pays-Bas et le Royaume-Uni.

4. La classe « 0 » signifie que le nombre d'heures habituelles ne peut être indiqué parce que les heures effectuées varient considérablement d'une semaine à l'autre ou d'un mois à l'autre.

Une analyse sexuée en termes de durées du travail

L'analyse statistique présentée a pour objectif de mettre en évidence des profils d'importance des durées du travail en fonction de l'âge. Son ambition principale est de dégager des faits que l'on peut qualifier d'évidents mais aussi, peut-être, de remettre en question certaines affirmations – souvent considérées comme allant de soi – comme, par exemple, la baisse de la durée du travail quand l'âge de la femme augmente (le contre-exemple de l'Espagne présenté ci-après apparaît assez significatif ; en effet, dans le cas de l'Espagne, les durées de travail supérieures à 48 heures par semaine sont prépondérantes pour les classes d'âges de 50 ans et plus, ce qui est en contradiction avec l'idée courante que plus l'âge augmente, plus la durée du travail diminue).

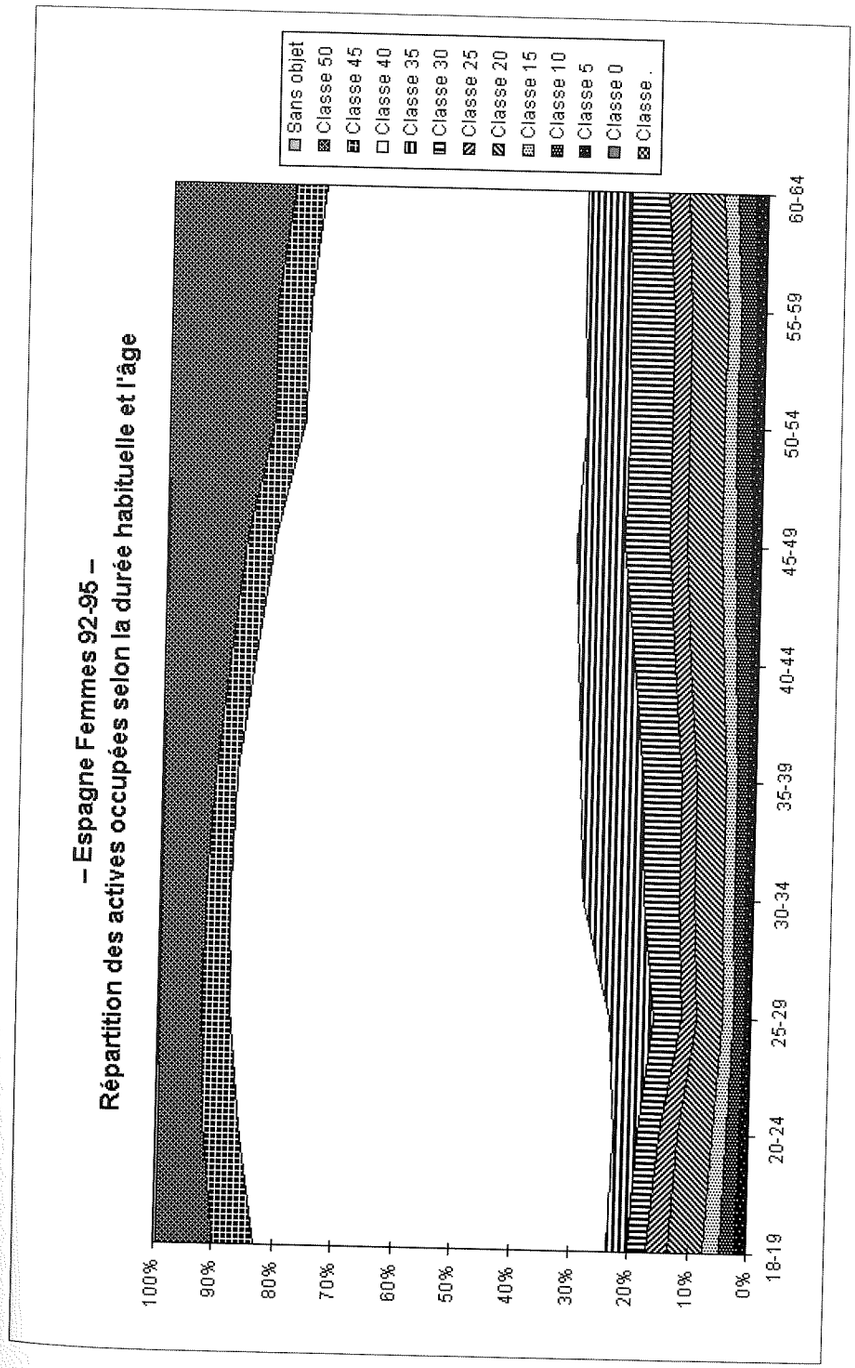
L'analyse menée sur les six pays permet de mettre en lumière l'existence d'une ségrégation professionnelle sexuée en termes de temps de travail et de faire ressortir les particularités de la division sexuelle du travail dans les différents pays.

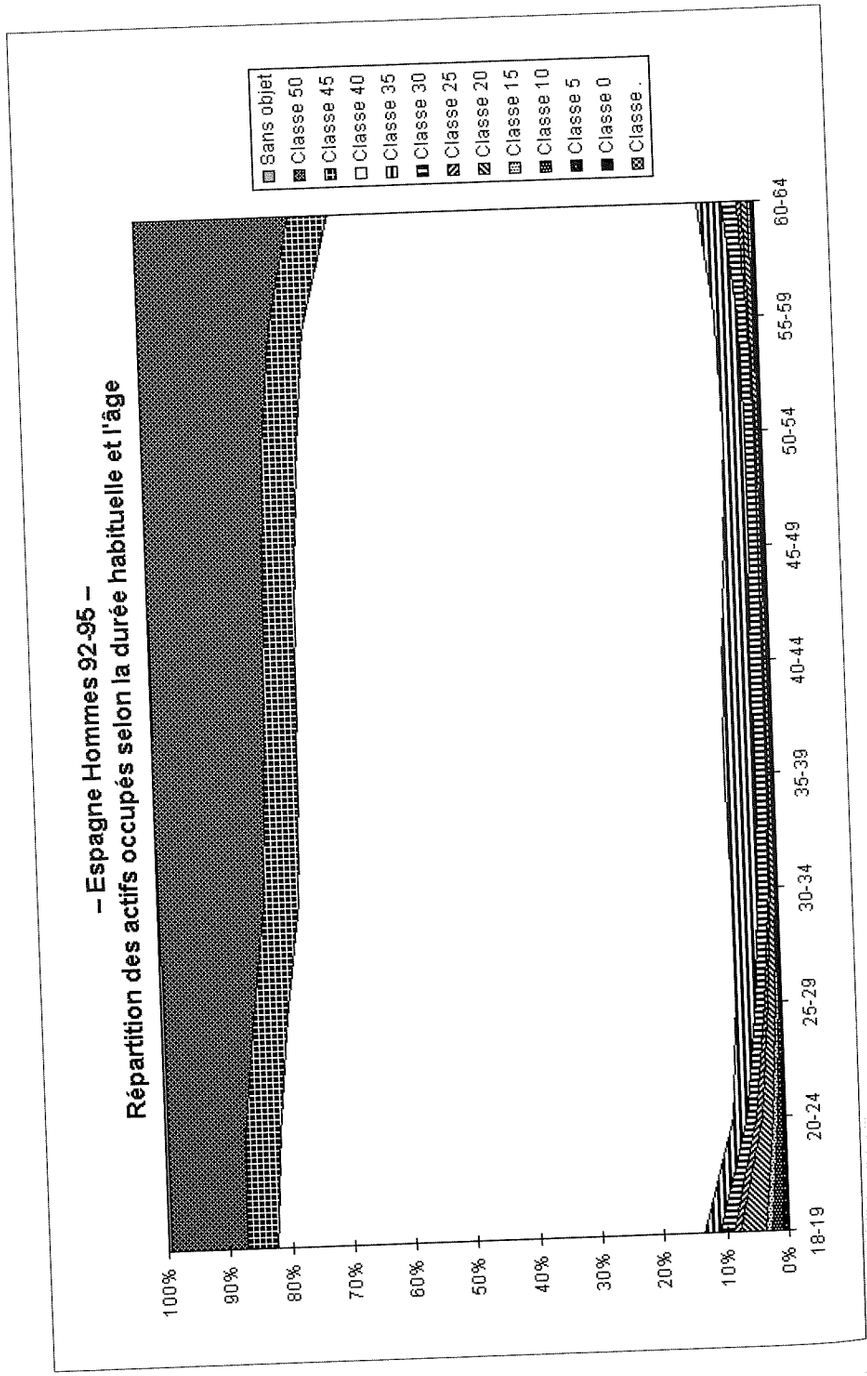
Nous commençons notre analyse des durées de travail des hommes et des femmes par la structuration des temps de travail selon les pays (en classes de durées) que nous complétons par une mise en lumière des temps de travail des femmes par classes d'âges dans ces pays.

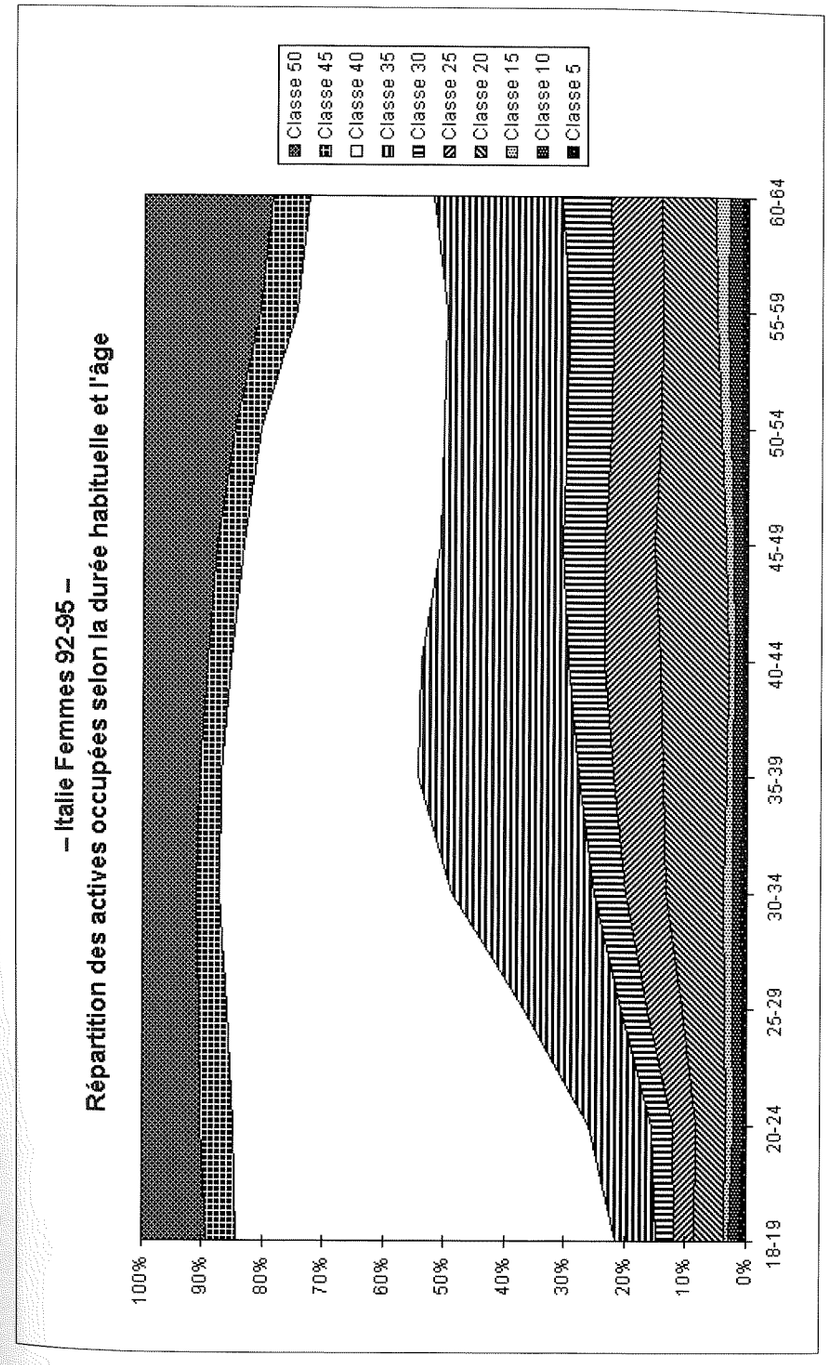
Premier temps : Une analyse des durées du travail par pays

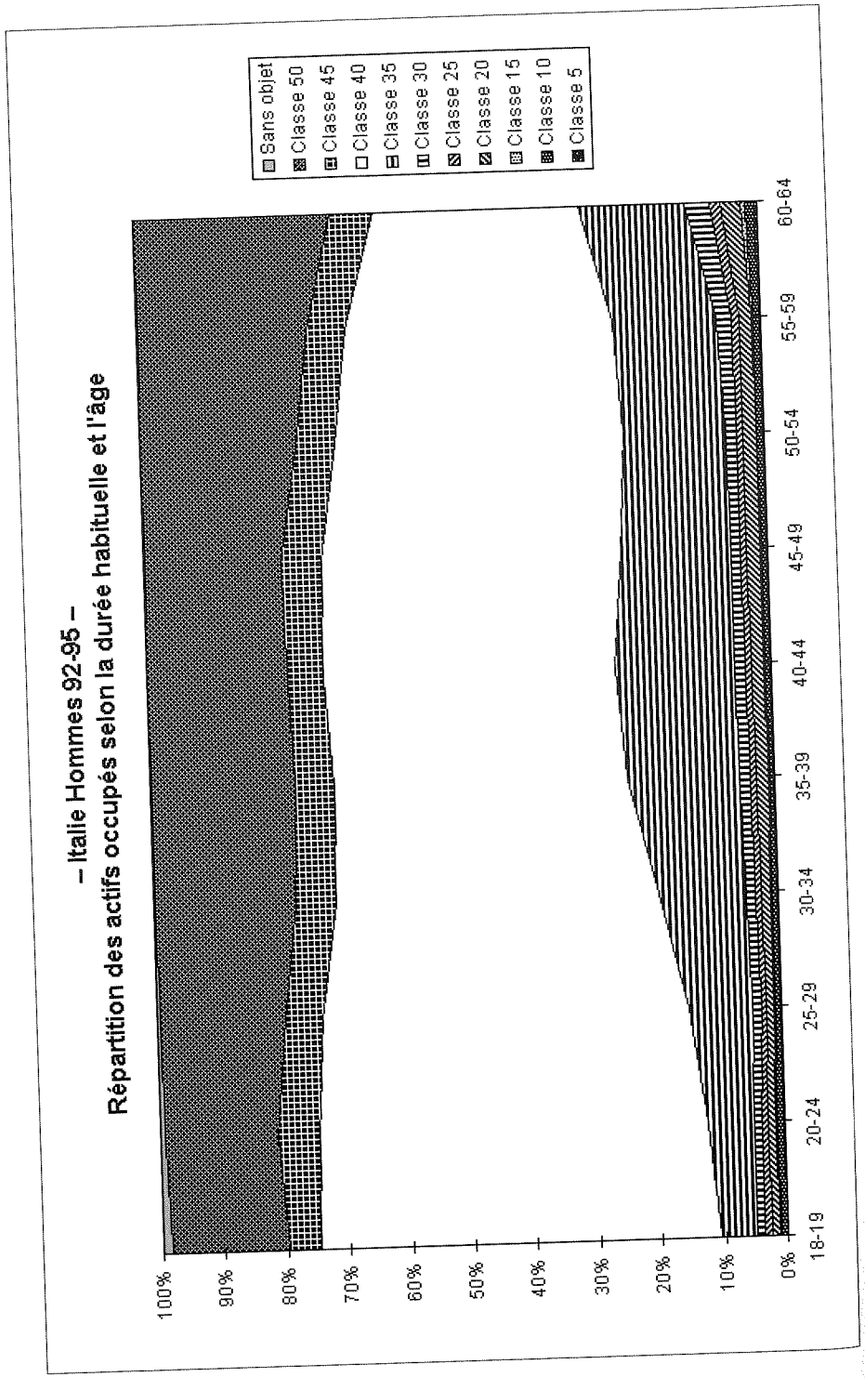
Espagne : La première observation des graphiques des hommes et des femmes montre une distribution assez stable des durées du travail, et ce, quels que soient les âges. Evidemment, la structuration des temps de travail des femmes espagnoles présente une plus grande distribution – que chez les hommes – dans les durées de travail plus courtes, surtout dans la tranche des 28-37 heures par semaine.

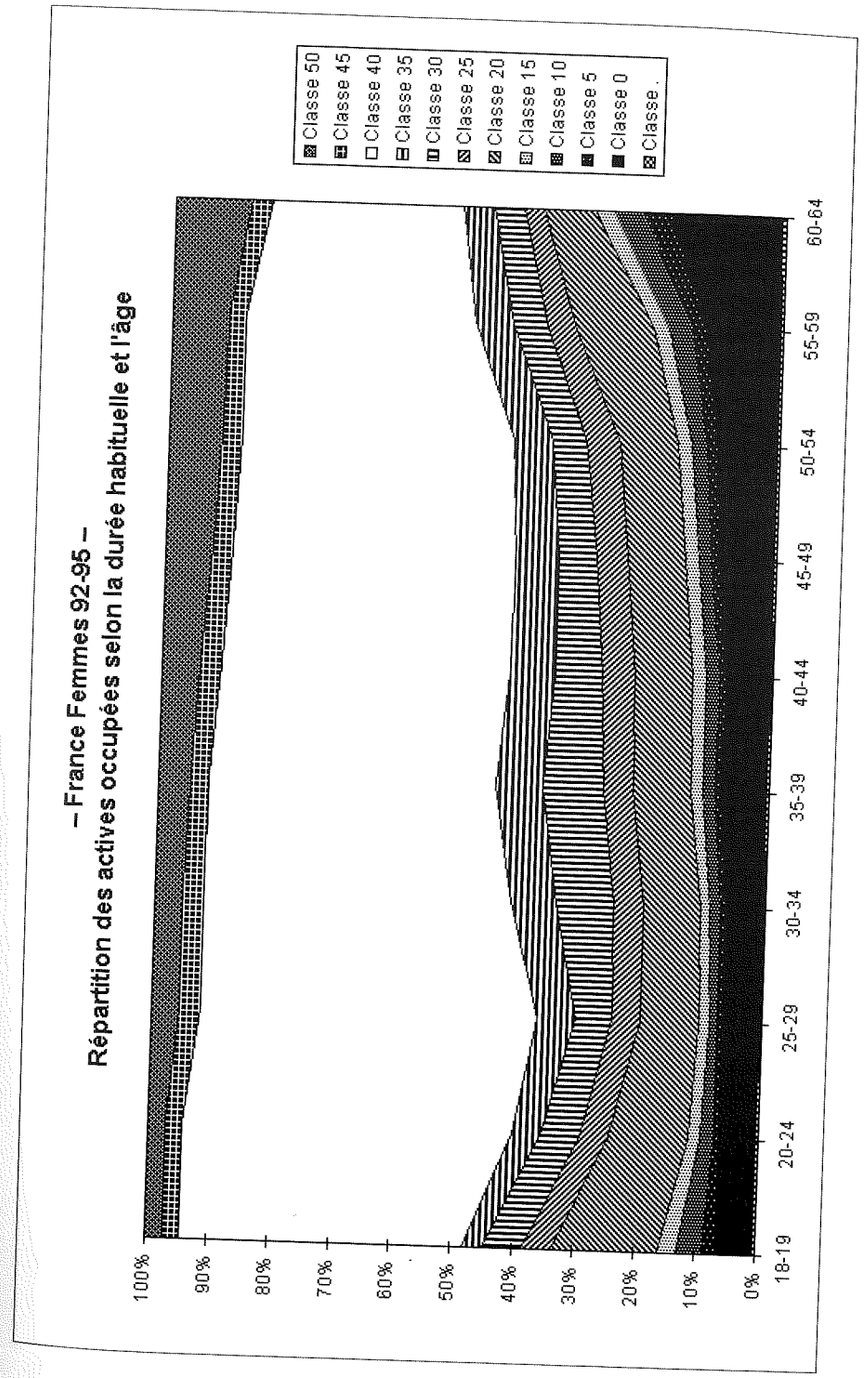
Mais les femmes espagnoles sont très présentes (plus de la moitié des occupées) dans les emplois dont la durée oscille entre 38-42 heures, ainsi que dans les emplois dont la durée est supérieure à 42 heures par semaine. En fait, 72 % des femmes espagnoles actives occupées travaillent plus de 38 heures par semaine. Ce pourcentage de femmes travaillant plus de 38 heures par semaine est le plus fort de l'ensemble des pays étudiés. Il est très significatif de la place du travail dans la vie féminine espagnole mais il est aussi très profilé selon les âges de la femme. En effet, c'est plutôt aux âges supérieurs à quarante ans que les femmes espagnoles travaillent dans des emplois dont la durée est supérieure à 43 heures par semaine. La croissance de l'offre de travail des femmes espagnoles s'est amplifiée sous l'influence d'un besoin économique très fort, ce qui explique la présence significative des femmes dans des emplois à durée longue.



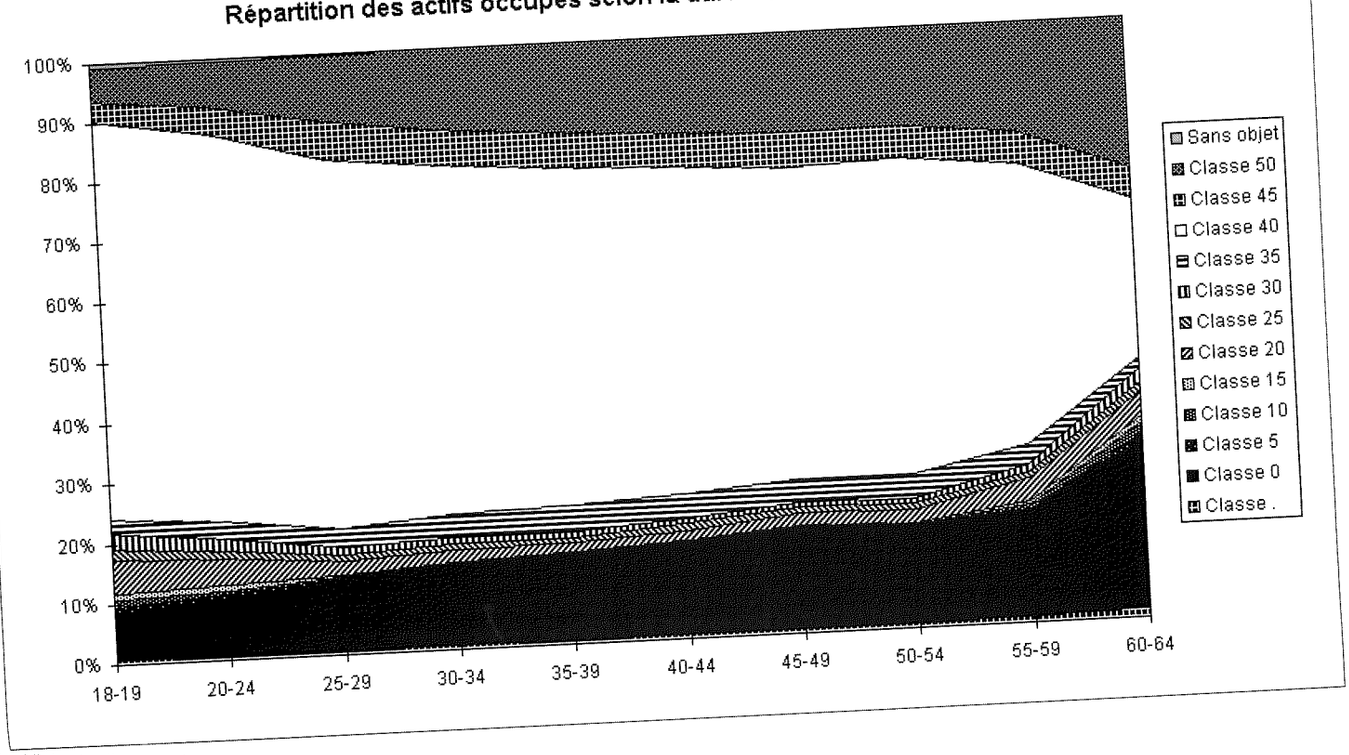

– Espagne Hommes 92-95 –
Répartition des actifs occupés selon la durée habituelle et l'âge
Sans objet
Classe 50
Classe 45
Classe 40
Classe 35
Classe 30
Classe 25
Classe 20
Classe 15
Classe 10
Classe 5
Classe 0
Classe.
100%
90%
80%
70%
60%
50%
40%
30%
20%
10%
0%
18-19
20-24
25-29
30-34
35-39
40-44
45-49
50-54
55-59
60-64


– Italie Femmes 92-95 –
Répartition des actives occupées selon la durée habituelle et l'âge
Classe 50
Classe 45
Classe 40
Classe 35
Classe 30
Classe 25
Classe 20
Classe 15
Classe 10
Classe 5
100%
90%
80%
70%
60%
50%
40%
30%
20%
10%
0%
18-19
20-24
25-29
30-34
35-39
40-44
45-49
50-54
55-59
60-64

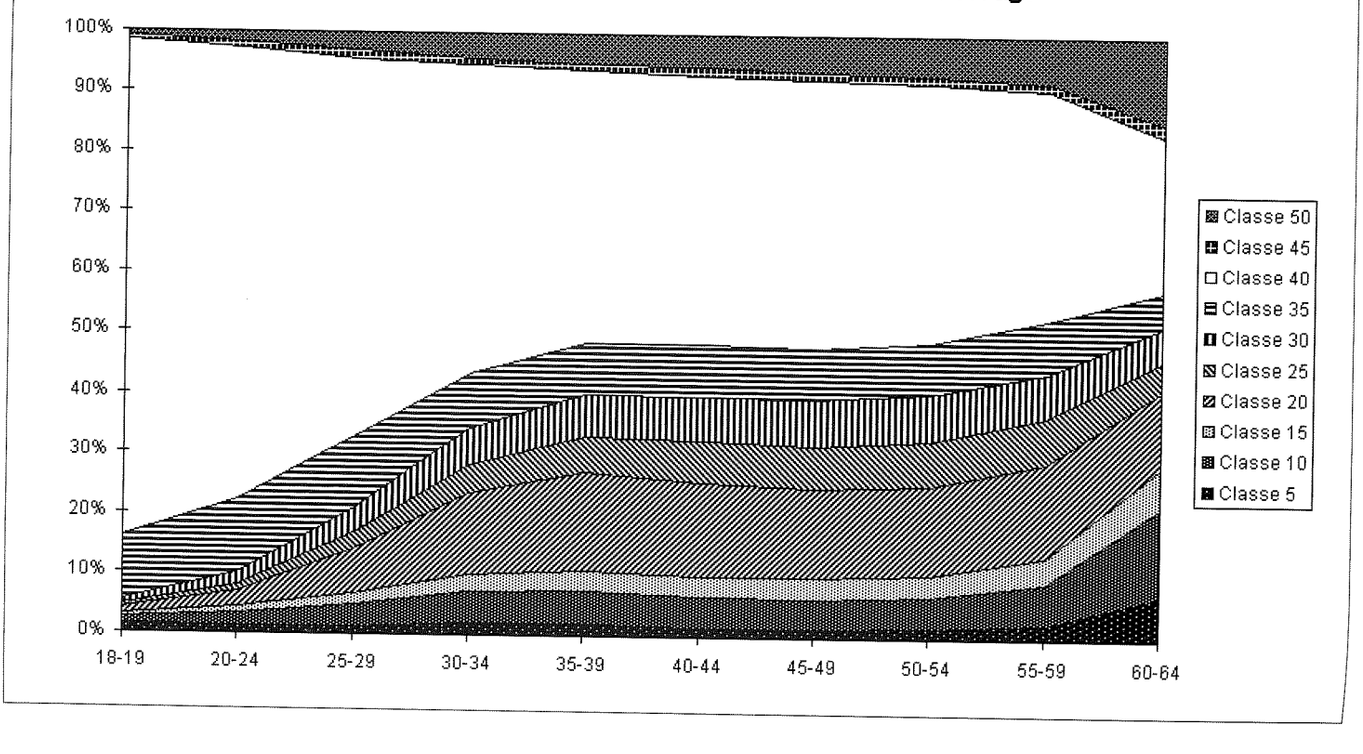

– Italie Hommes 92-95 –
Répartition des actifs occupés selon la durée habituelle et l'âge
Sans objet
Classe 50
Classe 45
Classe 40
Classe 35
Classe 30
Classe 25
Classe 20
Classe 15
Classe 10
Classe 5
100%
90%
80%
70%
60%
50%
40%
30%
20%
10%
0%
18-19
20-24
25-29
30-34
35-39
40-44
45-49
50-54
55-59
60-64

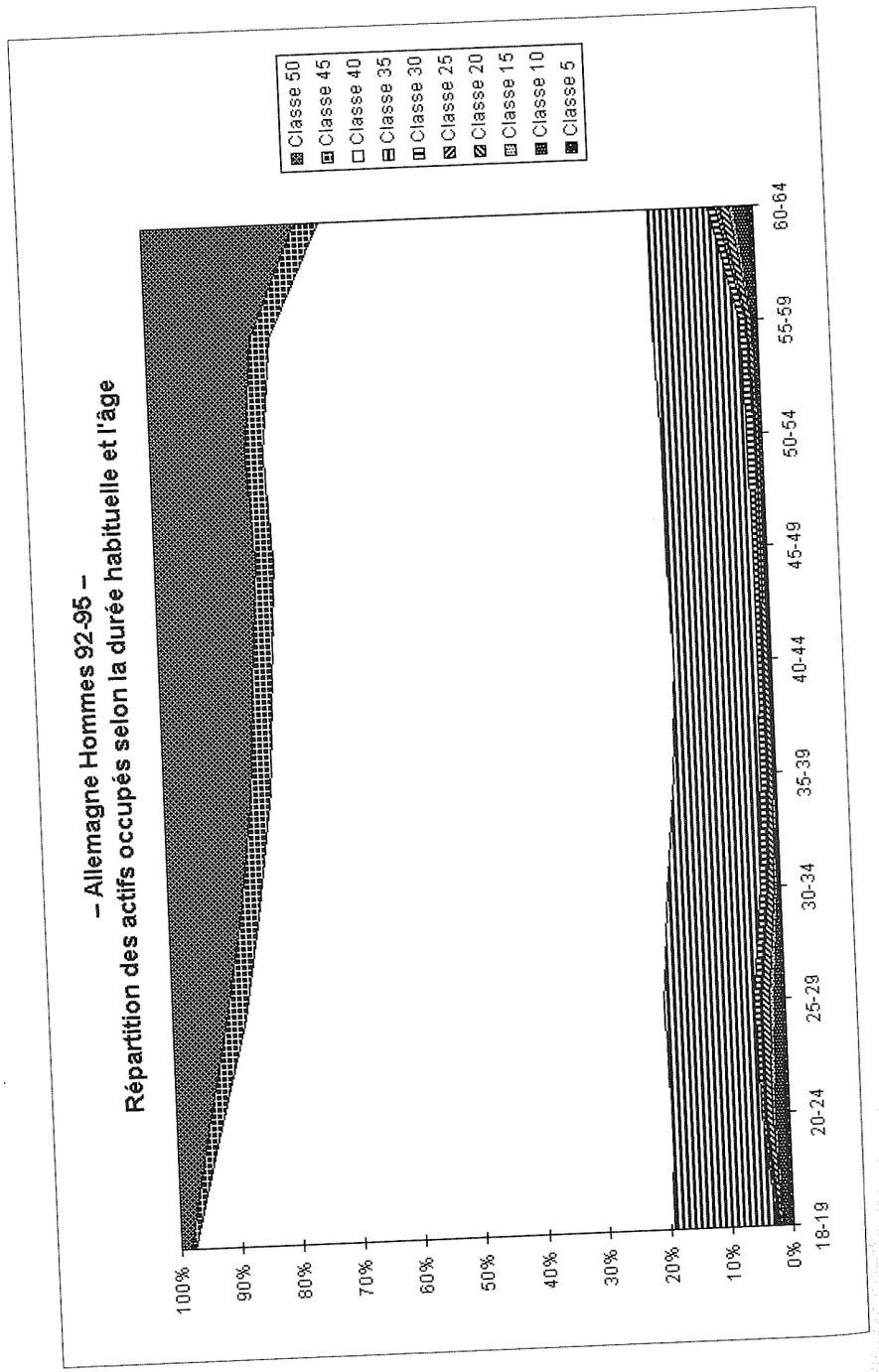

– France Femmes 92-95 –
Répartition des actives occupées selon la durée habituelle et l'âge
Classe 50
Classe 45
Classe 40
Classe 35
Classe 30
Classe 25
Classe 20
Classe 15
Classe 10
Classe 5
Classe 0
Classe .
100%
90%
80%
70%
60%
50%
40%
30%
20%
10%
0%
18-19
20-24
25-29
30-34
35-39
40-44
45-49
50-54
55-59
60-64

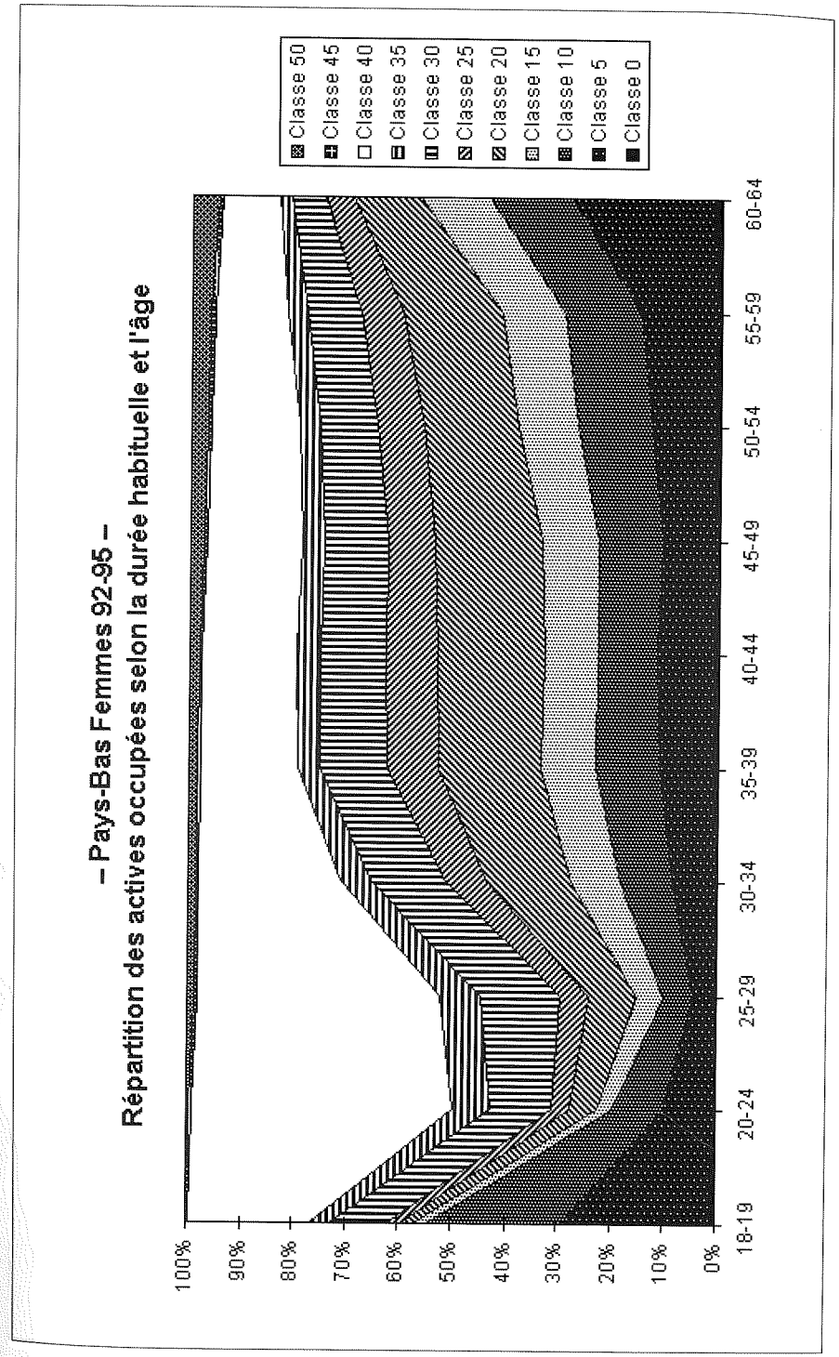
– France Hommes 92-95 –
Répartition des actifs occupés selon la durée habituelle et l'âge



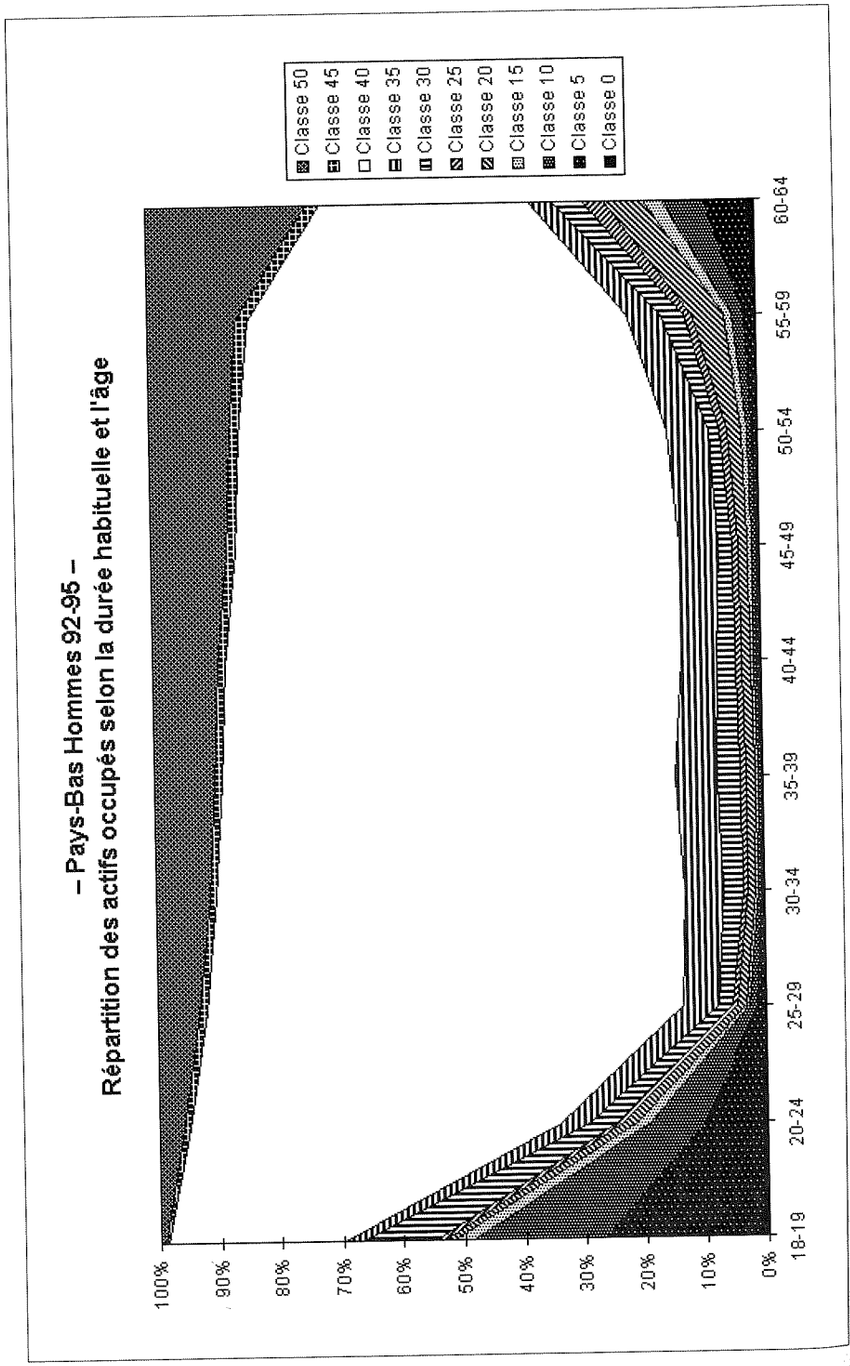
– Allemagne Femmes 92-95 –
Répartition des actives occupées selon la durée habituelle et l'âge



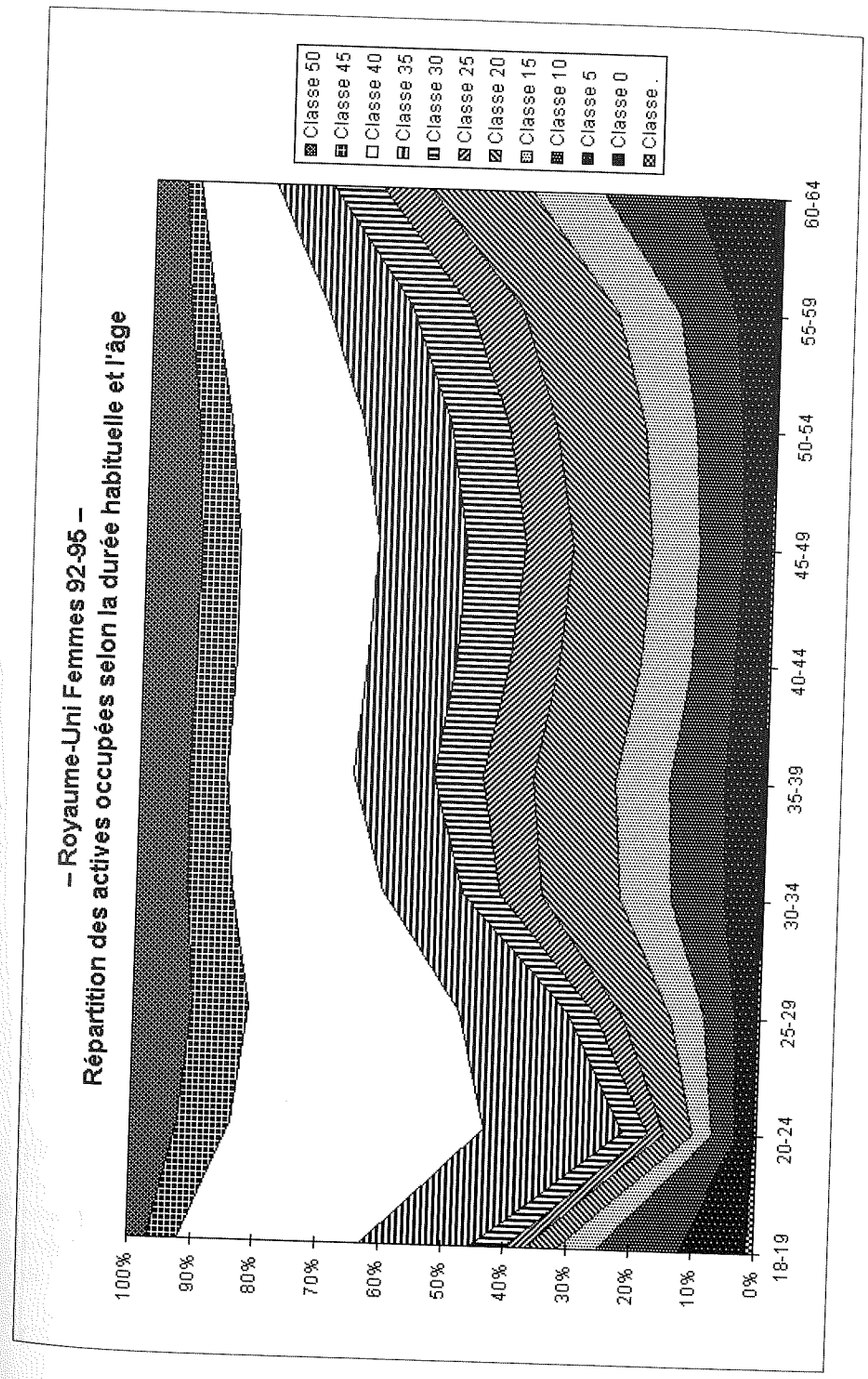

– Allemagne Hommes 92-95 –
Répartition des actifs occupés selon la durée habituelle et l'âge
Classe 50
Classe 45
Classe 40
Classe 35
Classe 30
Classe 25
Classe 20
Classe 15
Classe 10
Classe 5
100%
90%
80%
70%
60%
50%
40%
30%
20%
10%
0%
18-19
20-24
25-29
30-34
35-39
40-44
45-49
50-54
55-59
60-64

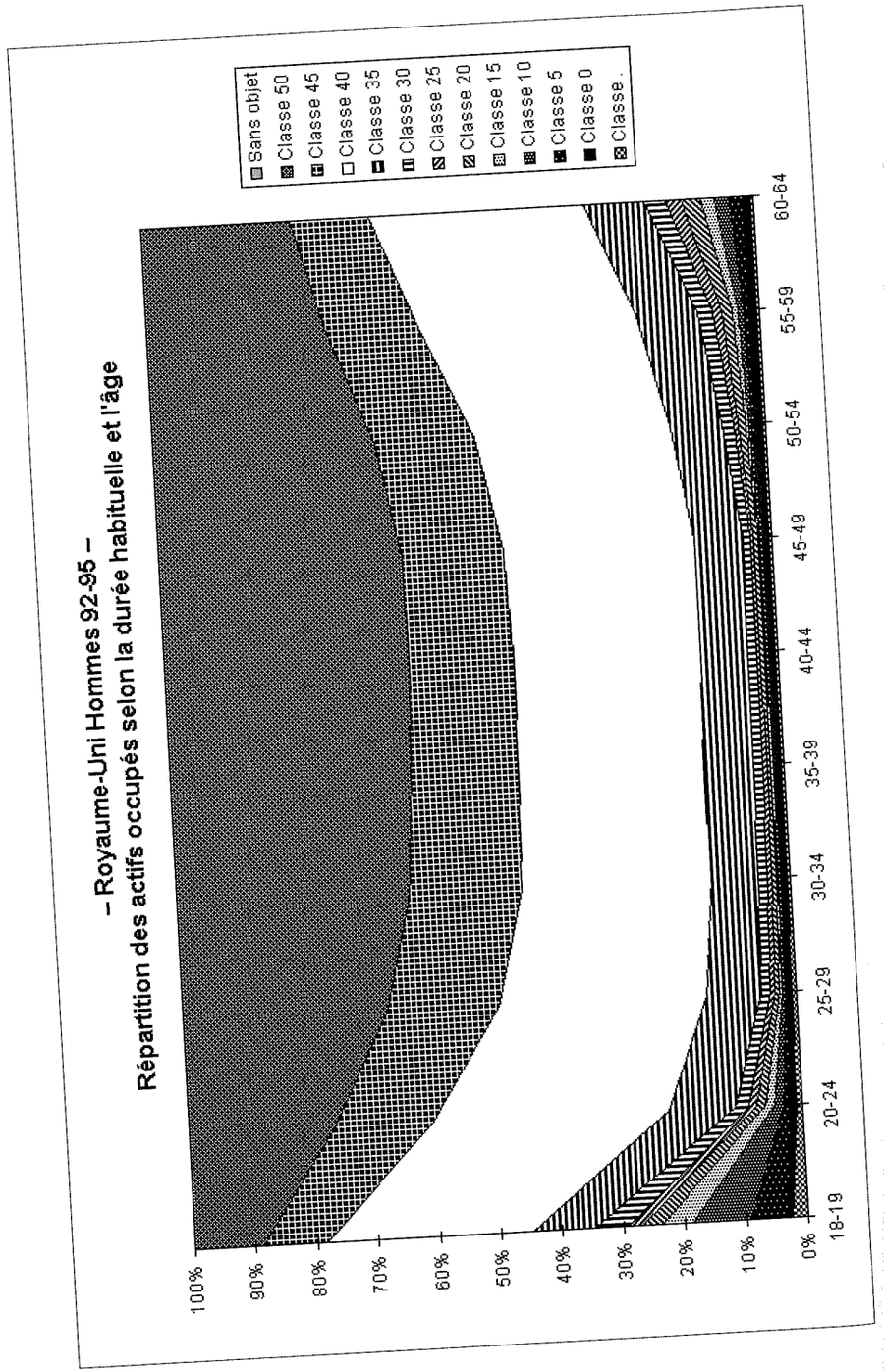

– Pays-Bas Femmes 92-95 –
Répartition des actives occupées selon la durée habituelle et l'âge
Classe 50
Classe 45
Classe 40
Classe 35
Classe 30
Classe 25
Classe 20
Classe 15
Classe 10
Classe 5
Classe 0
100%
90%
80%
70%
60%
50%
40%
30%
20%
10%
0%
18-19
20-24
25-29
30-34
35-39
40-44
45-49
50-54
55-59
60-64

– Pays-Bas Hommes 92-95 –
Répartition des actifs occupés selon la durée habituelle et l'âge



– Royaume-Uni Femmes 92-95 –
Répartition des actives occupées selon la durée habituelle et l'âge





Cette struturation des temps de travail des femmes en Espagne semble pour une bonne part provenir de la nécessité d'améliorer le pouvoir d'achat des familles. De ce fait il favorise la diffusion du modèle de la famille à deux actifs (Maldonado et Alcala, 1993). Dans la période transitoire que traverse actuellement la société espagnole, on assiste à un basculement du modèle traditionnel de la femme. Les jeunes femmes revendiquent le fait d'avoir un emploi mais elles veulent aussi des enfants. On retrouve cette différence de comportement dans le graphique qui met en évidence l'importance de la classe des 50 (48 heures et plus), particulièrement pour les cinquante ans et plus. Cette prédominance des durées fortes est à relier au rôle des femmes considérées comme aides familiaux dans les exploitations agricoles. Cette catégorie est plus importante aux âges avancés et moins aux âges jeunes car les jeunes femmes qui arrivent sur le marché du travail, plus diplômées que leurs parents, désertent les exploitations agricoles et préfèrent des emplois plus axés sur le secteur tertiaire. Quant au hommes espagnols, on observe un modèle assez traditionnel des pays du Sud avec une prédominance des durées de travail très fortes ; plus de 90 % des hommes travaillent plus de 38 heures par semaine.

Italie : Les graphiques concernant l'Italie présentent une situation assez particulière pour un pays qui appartient à l'ensemble des pays méditerranéens. En effet, pour les âges jeunes, on remarque tant au niveau des femmes qu'au niveau des hommes, mais dans une moindre mesure, une augmentation avec l'âge des durées de travail de moins de 38 heures par semaine ; 21,3 % de femmes de 18-19 ans travaillent moins de 38 heures par semaine, elles sont 36,8 % dans la tranche d'âge 25-29 ans et 51,6 % dans celle des 30-34 ans. En ce qui concerne les hommes ce phénomène reste, il est vrai, quelque peu marginal compte tenu du fort pourcentage de salariés dans des emplois de plus de 37 heures par semaine ; près de 78 % des hommes salariés au total y sont regroupés. Comme en Espagne, on retrouve chez les femmes et chez les hommes une très forte prépondérance des durées de travail de plus de 48 heures par semaine. Ce sont principalement les femmes de 30 ans et plus qui sont concernées par les durées réduites – qui tournent cependant autour de 28-37 heures par semaine. On peut supposer que les responsabilités familiales en sont le facteur déterminant.

En résumé, le travail à durée « courte » apparaît peu présent dans l'emploi féminin en Italie qui est plutôt dominé par des durées s'échelonnant entre 33 et 37 heures par semaine. Dans le cas de l'Italie, il serait intéressant de regarder de plus près le partage des actifs occupés suivant la partition Nord/Sud, pour mettre en avant les particularités du travail en fonction de la structure productive de la région.

France : Le travail à durée réduite n'est pas en France une tradition. C'est en fait dans le contexte de la crise de l'emploi et de la pénurie d'em-

plois à temps plein de la fin des années 70 qu'il prend son essor (A. M. Daune-Richard, 1995). Le travail à temps partiel apparaît alors, pour cette catégorie de main-d'œuvre, comme une forme d'emploi concernant les femmes au premier chef, dans un réaménagement de l'organisation du travail, plus que comme un aménagement du temps de travail (Nicole-Drancourt, 1990). Cette analyse de l'utilisation des durées de travail courtes facilite la lecture du graphique de la répartition des femmes françaises occupées. Si elles sont une majorité à occuper un travail à longue durée (c'est-à-dire plus de 38 heures par semaine), la structure dans les durées de travail fortes varie selon l'âge des femmes. Ainsi, si l'on constate que les femmes de plus de 50 ans sont en fait très présentes dans les classes de durées fortes, elles apparaissent surtout dans les classes de durées très élevées c'est-à-dire celles supérieures à 43 heures par semaine ; elles sont 12,2 % à travailler plus de 43 heures par semaine dans la classe d'âge 50-54 ans et la classe suivante (celle des 55-59 ans). Le tracé quasi rectiligne des différentes classes de durées de travail en France et la représentation significative de presque chaque classe de travail sont à rapprocher du fait que l'emploi des femmes est vécu non seulement comme une nécessité d'apporter au foyer un deuxième salaire mais aussi comme une nécessité pour la femme de combiner vie professionnelle et vie familiale. Le développement de cette forme familiale à deux apporteurs engendre peu de ressemblances dans les graphiques hommes et femmes, si ce n'est l'existence dans les deux cas d'une très forte classe « 0 », qui rassemble les durées irrégulières de travail.

Allemagne : Le traitement statistique que nous avons effectué porte sur l'Allemagne réunifiée (la réunification datant de 1990) qui combine deux systèmes de régulations et deux types d'activité féminine. Dans l'ancienne RFA, le fait d'avoir des enfants pèse de façon déterminante sur le principe même de l'activité des femmes. Le « modèle » allemand se caractérise par un partage plus inégal entre hommes et femmes du travail professionnel – domaine prioritaire des hommes et domestique, – domaine prioritaire des femmes (Barrère-Maurisson, Robert, 1994). Etant donné que le travail salarié des femmes apparaît moins valorisé et légitimé que le rôle de la mère, la naissance des enfants et leur éducation conditionnent sinon un retrait de la vie professionnelle du moins une utilisation plus forte des emplois à durée du travail réduite. Au contraire dans l'ancienne République Démocratique Allemande, l'activité des femmes était caractérisée par le fait que les femmes accordaient une place égale à la famille et au travail dans leurs représentations (Lohkamp-Himmighofen, 1995). Dans les deux pays, cependant, l'utilisation du travail à temps partiel dans l'emploi féminin jouait un rôle important pour tenter de résoudre les problèmes de compatibilité entre vie professionnelle et vie familiale. Ainsi, en 1989, en RDA, 27 % des femmes actives avaient un temps de travail réduit (c'est-à-dire travaillaient moins de

43 heures ¾, qui était le temps de travail hebdomadaire normal) ; en RFA près d'une femme sur trois travaillait à temps partiel en 1989. (Figge, Quack et Schäfgen, 1994). Cependant, dans la notion même de temps partiel, d'importantes différences institutionnelles et juridiques existaient entre les deux pays.

Le graphique de la répartition des actives occupées en fonction de l'âge et de la durée du travail montre une très forte participation aux âges jeunes de la main-d'œuvre féminine qui effectue, pour plus de 80 % de la classe 18-19 ans, plus de 37 heures par semaine. Cette proportion considérable englobe les jeunes femmes en apprentissage qui sont comptabilisées comme travailleurs salariés.

Pour les âges plus élevés, et en ce qui concerne les durées de travail réduites, c'est la tranche des 18-22 heures par semaine qui est la plus importante, principalement entre 30 et 40 ans. La structuration des temps de travail des femmes occupées en Allemagne tend à se rapprocher du schéma traditionnel d'activité de la femme selon lequel les femmes de plus de 30 ans tendent à travailler à temps partiel ou à s'arrêter pour élever leurs enfants et essayent de reprendre ou de continuer, une fois leurs enfants élevés, un travail. Ce graphique constitue en fait la superposition des deux modèles de participation au marché du travail évoqués précédemment.

La réunification des deux Allemagnes a été particulièrement difficile pour la main-d'œuvre féminine. « La restructuration en Allemagne de l'Est a débouché jusqu'au début de 1993 sur la perte de 2,3 millions d'emplois féminins et de 1,6 million d'emplois masculins. Même dans les secteurs autrefois dominés par les femmes, ces dernières participent aujourd'hui moins que les hommes à la progression de l'activité. Ainsi, on estime que l'équilibrage des taux d'activité féminins à l'Est et à l'Ouest se fera, pour les 2/3, par une progression de l'activité féminine à l'Ouest, et seulement pour un tiers par recul de l'activité à l'Est » (Lohkamp-Himmighofen, 1995).

Pour ce qui est du graphique des temps de travail des hommes on perçoit nettement la domination de la norme d'emploi traditionnelle du temps complet, c'est-à-dire celui supérieur à 37 heures par semaine.

Pays-Bas : L'histoire du temps partiel aux Pays-Bas est sans aucun doute liée à la condition de la femme. En effet, jusqu'aux années 60 environ, la femme mariée travaillant à l'extérieur du foyer familial n'existait pas aux Pays-Bas ; sa place « était » à la maison. En plus de trente ans on a assisté à une véritable restructuration du marché du travail néerlandais, avec la montée puis la suprématie du travail à temps partiel. Cette promotion du travail à temps partiel est due principalement à la volonté des pouvoirs publics de

mettre en place un marché du travail plus flexible et à un changement dans les conceptions concernant la division sociale du travail.

La répartition des occupées néerlandaises selon la durée de travail habituelle présente un profil assez chaotique. Seules les classes des 20-24 ans et des 25-29 ans présentent des taux de concentration dans la classe des 38-42 heures assez conséquents (près de 50 %). On peut supposer que ce sont des femmes sans enfant. Par contre, dans les autres tranches d'âges, les durées de travail courtes prédominent ; les durées de travail comprises entre 18 et 22 heures de travail par semaine sont les plus répandues dans la population occupée féminine des Pays-Bas. En fait, le temps partiel aux Pays-Bas reste encore principalement l'apanage des mères de famille qui n'ont que cette solution pour rester sur le marché du travail. Le travail à temps partiel est ainsi perçu comme une façon judicieuse de ne pas interrompre son cursus professionnel. Ces choix sont assez cohérents avec le fait que « quand la question de l'exercice d'une activité professionnelle se pose, la préférence va à un poste à temps partiel car l'identification de la femme à l'activité professionnelle reste ainsi quelque peu diffuse » (Plantega J, 1994). En effet, si les systèmes de garde d'enfants sont très peu développés aux Pays-Bas c'est parce que prévaut le principe de subsidiarité selon lequel il revient à la cellule de base qu'est la famille, et à l'individu parent de remplir les devoirs liés à ses responsabilités familiales.

Mais, comme l'écrit M. Wierink (1992), « les observations statistiques dénotent une telle diffusion de l'emploi à temps partiel chez les femmes, et notamment après maternité que, quel que soit le niveau d'emploi, il n'est pas possible d'en faire un indicateur discriminant d'appartenance à un segment secondaire du marché du travail ».

Royaume-Uni : Contrairement à ce qu'on pouvait craindre, les crises économiques des années 70 et du début des années 80 n'ont pas inversé la tendance générale à l'accroissement de la participation féminine, les femmes constituant une proportion croissante de la main-d'œuvre même en pleine récession (Rubery, 1994). Cette augmentation de l'emploi féminin est due en partie à la généralisation de formes d'emploi plus flexibles tels que l'emploi à temps partiel et le travail temporaire. Les femmes ont participé plus massivement au marché du travail, de manière plus permanente et plus continue, mais les emplois auxquels elles ont eu accès se retrouvaient dans les segments les plus flexibles du marché du travail.

On retrouve sur le graphique présentant les profils de comportements d'emploi des femmes britanniques le même type de tracé que celui des Pays-Bas, avec cependant une plus faible représentation des durées réduites et faibles et une présence plus marquée des durées de travail normales et fortes (supérieures ou égales à 38 heures par semaine). On retrouve le schéma classique de participation des femmes britanniques au marché du travail mis en avant par F. Michon (1991) : travail des jeunes femmes – interruption à l'âge des maternités (ou chômage) – reprise d'un travail à temps partiel. Les femmes de plus de 30 ans et qu'on peut supposer être mères de famille se retrouvent le plus souvent dans des emplois de faibles durées, et ce afin de gérer plus facilement les charges familiales.

Mais contrairement à ce que l'on peut attendre, ce ne sont pas les durées de travail faibles (inférieures à 16 heures par semaine [5]) qui prédominent dans l'emploi féminin au Royaume-Uni, mais plutôt les durées légèrement supérieures (entre 18 et 22 heures par semaine).

Si les deux profils féminins de répartition des durées de travail se ressemblent très fortement aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, on ne peut pas en dire autant des profils masculins. En effet, le graphique des hommes au Royaume-Uni laisse percevoir une très forte participation des hommes occupés à des emplois à durées du travail fortes (supérieures à 42 heures de travail par semaine). Les différences entre hommes et femmes britanniques en termes de durées du travail apparaissent relativement importantes. Une convergence des temps de travail entre hommes et femmes supposerait une réduction du temps de travail des hommes et sûrement une autre répartition des charges de travail domestique.

Second temps : Une analyse plus transversale des temps de travail des femmes dans ces six pays

Si les graphiques présentés précédemment permettent de rendre compte de la structuration des temps de travail par sexe et par pays, une analyse centrée principalement sur les temps de travail des femmes nécessite des graphiques plus concis concernant la structuration des temps de travail par âge.

Les six graphiques présentés ci-après représentent les fréquences cumulées des femmes de quatre classes d'âges (25-29, 30-34, 35-39 et 45-49 ans) en fonction de leur temps de travail, ainsi que les pourcentages de femmes de ces classes d'âges qui ne travaillent pas (au sens où elles sont soit inactives soit au chômage), représentés sur les graphiques par le codage en abscisse « OO ».

---

5. En effet, en deçà d'un certain nombre d'heures travaillées (16 heures) ou d'un certain seuil de revenu (46 livres hebdomadaires en 1990), le salarié est considéré comme non employé ; ni lui ni son employeur n'ont à payer de charges sociales mais, en contrepartie le salarié n'a pas accès à la protection sociale. Le revenu correspondant n'est pas imposable. Ce temps partiel court, considéré comme revenu d'appoint, est utilisé par les salariés bénéficiant par ailleurs d'une protection sociale et particulièrement par les femmes mariées, d'autant plus que ces familles bénéficient alors en même temps de l'abattement spécial « femmes mariées » (Daune-Richard, 1995, p. 118).

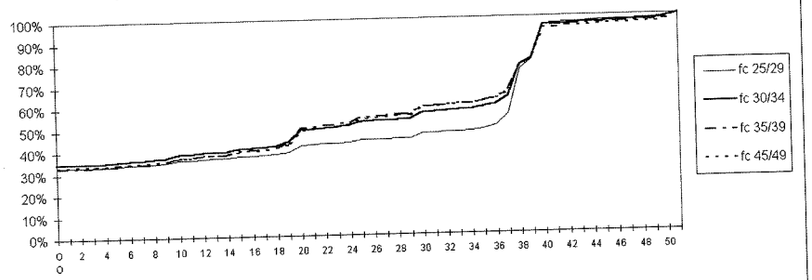
Comment lire les graphiques des fréquences cumulées

En abscisse :
Nombre d'heures de travail habituelles de la femme par semaine (0, 1, 2, ..., 48, 49,50, plus de 50 heures) sur la période 92-95 *.
Sauf « OO » qui correspond au pourcentage de femmes qui ne travaillent pas (inactives et chômeuses confondues).

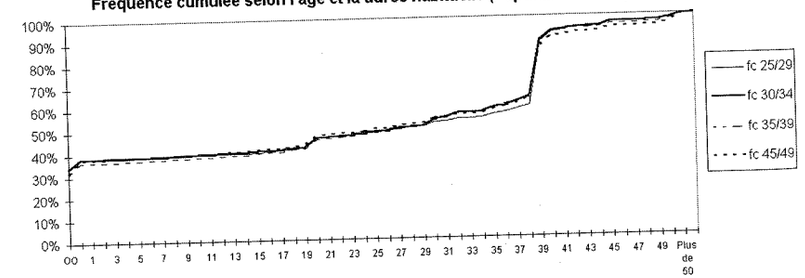
En ordonnée :
Fréquence cumulée de la population féminine totale.

- Fréquence cumulée des femmes de 25-29 ans
- Fréquence cumulée des femmes de 30-34 ans
- Fréquence cumulée des femmes de 35-39 ans
- Fréquence cumulée des femmes de 45-49 ans

– Allemagne femmes 1992-1995 –
Fréquence cumulée selon l'âge et la durée habituelle (Population Totale)

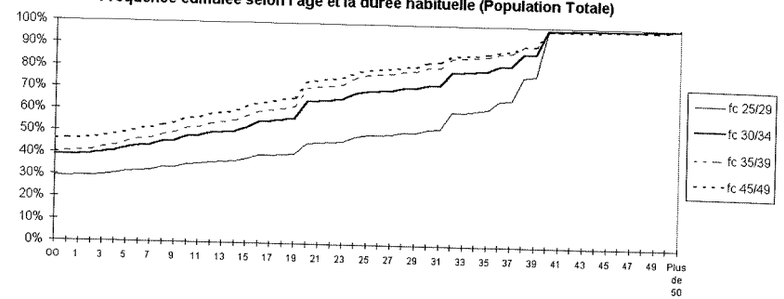


– France Femmes 1992-95 –
Fréquence cumulée selon l'âge et la durée habituelle (Population Totale)

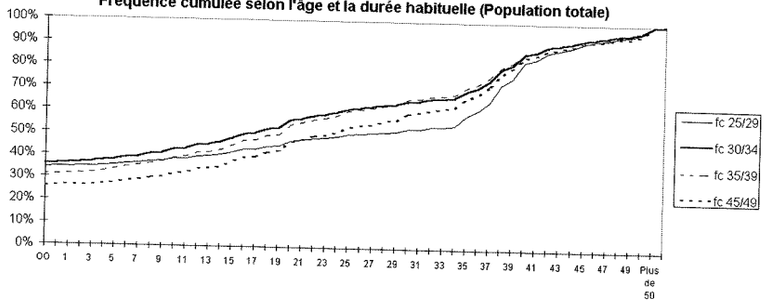


** Pour la France, le Royaume-Uni et l'Espagne, la dernière abscisse correspond au pourcentage des « sans réponse ».*

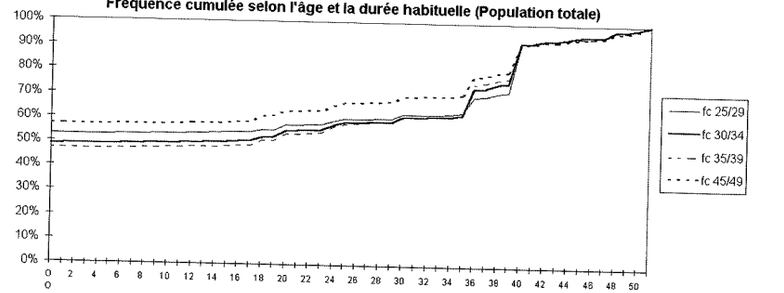
– Pays-Bas Femmes 1992-95 –
Fréquence cumulée selon l'âge et la durée habituelle (Population Totale)



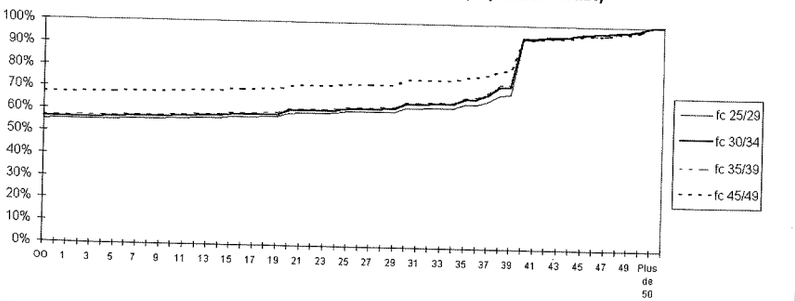
– Royaume-Uni Femmes 1992-95 –
Fréquence cumulée selon l'âge et la durée habituelle (Population totale)



– Italie Femmes 92-95 –
Fréquence cumulée selon l'âge et la durée habituelle (Population totale)



– Espagne Femmes 1992-95 –
Fréquence cumulée selon l'âge et la durée habituelle (Population Totale)



Le premier niveau d'analyse concerne les pourcentages d'inactives et de chômeuses. Sur les graphiques, l'abscisse « OO » correspond au pourcentage de femmes de la classe d'âge considérée qui ne travaillent pas, soit pour des raisons de chômage, soit parce qu'elles sont inactives. La comparaison de ces taux entre les six pays conduit à une association des pays deux à deux ; d'une part l'Espagne et l'Italie, où les taux sont très élevés (spécifiquement en Espagne d'ailleurs où les pourcentages sont parfois supérieurs à 65 %), d'autre part la France et l'Allemagne, où les taux se situent dans une tranche variant entre 30-35 %, et enfin le Royaume-Uni et les Pays-Bas, où les taux varient sensiblement selon les âges ce qui est, cependant, aussi le cas de l'Italie.

Ces taux de « non-travail », dans le sens où les femmes de cette classe ne travaillent pas, sont à rapprocher des taux de chômage des femmes en 1995 (*cf.* les données agrégées présentées précédemment) dans ces six pays. Les taux de « non-travail » des femmes en l'Espagne et en l'Italie apparaissent assez conformes à ce que l'on pouvait supposer étant donnés leurs taux relativement élevés (surtout dans le cas de l'Espagne) de chômage féminin. Par contre, le graphique de l'Allemagne qui se rapproche très fortement de celui de la France, présente une situation intéressante. En effet, alors que le différentiel de chômage féminin entre la France et l'Allemagne demeurait relativement important en 1995, cet écart ne transparaît pas de façon significative dans les graphiques des fréquences cumulées de l'Allemagne et de la France. On peut donc supposer que les taux d'inactivité des femmes allemandes sont assez forts, du moins par rapport aux taux d'inactivité des femmes françaises. Cette hypothèse peut paraître assez vraisemblable étant donné que, nous l'avons vu, les femmes allemandes s'arrêtent majoritairement de travailler lors de la naissance des enfants, ce qui n'est pas le cas des femmes françaises.

Ce rapprochement des pays deux à deux se justifie aussi par la « forme » des courbes des fréquences cumulées. Ainsi, par exemple, dans le cas du Royaume-Uni et des Pays-Bas, le tracé croissant et régulier des deux pays rend possible un regroupement, ce que ne permettaient pas les taux de « non-travail ». Les tracés des fréquences cumulées apparaissent relativement continus, surtout dans le cas du Royaume-Uni car, au niveau des Pays-Bas on observe une « cassure » plus nette entre 39 et 40 heures. Dans ces deux pays, on observe sinon une plus forte inactivité des femmes de 30-34 ans, du moins une plus grande utilisation des durées de travail réduites : au Royaume-Uni, c'est le taux de « non travail » qui le fait supposer, et aux Pays-Bas, c'est le pourcentage de femmes de 30-34 ans travaillant moins de 30 heures par semaine (75 %) qui permet cette hypothèse. De plus aux Pays-Bas, la différence de « non travail » entre la classe d'âge 25-29 ans et 30-34 ans laisse supposer une plus grande sortie du marché du travail lors de la naissance des enfants.

En ce qui concerne l'association France/Allemagne, elle est motivée par les taux de « non-travail » qui apparaissent assez proches les uns des autres. Mais, tandis qu'en France les tracés par âge se révèlent assez similaires (avec une hausse de participation entre 19 et 20 heures et une autre entre 38 et 40 heures – ce qui tend à prouver que le critère de l'âge de la femme en France n'apparaît pas être un critère sélectif), en Allemagne, par contre, les 25-29 ans se distinguent des autres classes d'âges par une forte fréquence dans les durées de travail de 38-40 heures. Dans ces deux pays l'âge de la femme n'apparaît pas être (si on exclut les 25-29 ans pour l'Allemagne) un critère déterminant dans la participation des femmes au marché du travail.

Enfin, la comparaison Espagne/Italie fait ressortir une structuration des temps de travail assez marquée par les âges (avec un tracé des fréquences cumulées en forme d'escalier). Dans les deux pays les taux de « non-travail » les plus élevés correspondent à la classe d'âge 45-49 ans (l'Espagne connaît le taux le plus fort puisqu'il avoisine les 70 %), classe d'âge qui est celle où une très faible proportion de femmes travaille dans des emplois à durée courte. En effet, les femmes de 45-49 ans sont surtout présentes dans des durées de travail élevées, c'est-à-dire supérieures ou égales à 39 heures, ou alors sont exclues du marché du travail. Il faut dire que généralement, dans ces deux pays, on observe une prédominance des durées de travail élevées. Enfin, les femmes de 25-29 ans connaissent en Italie et en Espagne un fort taux de « non-travail ». Il faut, sans doute, le rapprocher d'un taux de chômage élevé.

L'analyse des temps de travail selon les sexes, complétée par cette étude de la structuration des temps de travail par âge, montre des schémas participatifs des femmes au marché du travail très spécifiques à chaque pays. Si la comparaison permet de discerner des éléments communs entre ces six pays, chaque graphique met en avant la particularité du marché du travail du pays considéré et le modèle de participation des femmes au marché du travail propre à ce dernier.

L'objectif de cette étude était donc, d'une part, de mettre en avant la difficulté de raisonner uniquement en termes de temps partiel / temps complet, puisque cette dernière s'avère non pertinente en comparaison internationale, et d'autre part de mettre en avant les spécificités des différents pays en termes de durée du travail, féminin et masculin.

Cependant, il reste difficile, à la lumière des résultats exposés de proposer une typologie. L'intérêt d'une telle analyse est de faire ressortir la pluralité des modes de gestion de la main-d'œuvre selon les pays mais aussi selon les sexes. La signification de la diversité des formes que revêt l'activité féminine dans les différents pays ne prend sens qu'au regard des différences institutionnelles entre pays.

Vers une explication des comportements d'offre de travail

Les données empiriques posent un véritable « défi » à l'explication économique. En effet, les situations d'emplois en termes de temps de travail sont totalement différentes et, parfois même, divergentes d'un pays à l'autre. Ces résultats sont obtenus lors d'une comparaison entre des pays de l'Union Européenne, mais ils peuvent être élargis à d'autres pays tels que les Etats Unis ou le Japon.

Les travaux d'Helena Hirata (1996) sur la situation de l'emploi des femmes au Japon ou ceux de Jane Jenson (1996) sur la situation des femmes en Amérique du Nord rendent compte de phénomènes de ségrégation sexuelle de postes et de métiers qui montrent bien « que le travail des femmes et des hommes et l'emploi sont loin d'être interchangeables » (Hirata, 1996). Etendue à d'autres pays que ceux de l'Union Européenne, l'analyse de l'emploi féminin révèle une gestion des temps de travail différenciée de la main-d'œuvre masculine et féminine.

Les éléments que nous venons d'avancer éclairent les termes d'un débat non seulement sur le temps de travail mais aussi sur l'activité des femmes et la ségrégation professionnelle dont elles font l'objet. Les exemples présentés par ces six pays de l'Union Européenne, qui sont différents par leurs contextes institutionnels et culturels, mais qui se ressemblent assez toutefois pour avoir voulu mettre en place une Union Européenne (économique mais aussi politique), remettent en question la pertinence du modèle explicatif standard de la durée du travail qui « a la prétention exorbitante de vouloir donner une vision essentiellement mathématique des relations sociales » (Guerrien, 1992).

L'analyse standard qui se veut a-historique et a-sociale (Caire, 1989) – ce qui lui permet de raisonner en termes de choix individuels et d'équilibre – ignore le poids que les contraintes du milieu et du moment exercent sur les acteurs. Dans cette optique, la théorie économique explique l'activité féminine en mettant l'accent sur le libre choix individuel des femmes dans un calcul de stricte rationalité économique. Toute influence des déterminants institutionnels historiques et sociaux est évacuée.

Au regard des données empiriques présentées précédemment, il paraît inacceptable de gommer les spécificités institutionnelles de chaque pays. L'analyse des temps de travail des femmes et des hommes dans les pays de l'UE reflète les disparités nationales des structurations des temps de travail. Et cette disparité ou diversité n'est compréhensible que si on la rattache à la variété des modèles institutionnels et sociaux de chaque pays.

De nombreux travaux proposent aujourd'hui de mettre l'accent sur les « significations » de l'activité professionnelle des femmes dans les différents pays. L'objectif est de montrer l'impuissance de l'analyse standard dans la compréhension de l'activité professionnelle féminine en comparaison internationale et de développer une analyse alternative centrée sur une explication institutionnelle de la relation emploi/famille.

Ces travaux, en particulier ceux de L. Hantrais et de M.T. Letablier, mettent en valeur les logiques institutionnelles de la relation emploi/famille afin de cerner dans chaque pays les spécificités de l'emploi féminin et d'appréhender le pourquoi des différences nationales. Ils complètent l'approche statistique de l'activité féminine par « une lecture du rôle des institutions et des régulations en matière d'ajustement entre vie familiale et vie professionnelle » (Letablier, Hantrais, 1995).

S'appuyant sur une lecture des régimes d'ajustement existant dans les pays de l'UE, les auteurs mettent à jour une typologie des pays différente mais cohérente avec celle présentée ici. Prenons par exemple les cas de l'Allemagne et des Pays-Bas. Notre analyse du temps de travail des femmes dans ces deux pays présente deux modes de participation au marché du travail différents : alors qu'en Allemagne, 51,7 % des femmes actives occupées travaillent entre 38 et 42 heures par semaine, ce taux « chute » à 28,9 % dans le cas des Pays-Bas. Pourtant, Letablier et Hantrais considèrent que ces deux pays participent au même régime d'ajustement famille-emploi : le modèle de l'alternance. Elles appellent modèle de l'alternance le régime dans lequel l'ajustement entre emploi et famille se fait principalement par des variations de l'activité féminine. Mais, dans un cas, celui des Pays-Bas, les variations de l'activité féminine s'effectuent sous la forme d'aménagement du temps de travail (d'où une plus forte présence des emplois à durée courte) ; tandis que dans l'autre, celui de l'Allemagne, la variation s'effectue par des retraits temporaires des femmes du marché du travail. Cet exemple montre que ces deux analyses (statistiques et institutionnelles) se complètent et permettent d'appréhender la diversité de l'emploi féminin dans les pays de l'UE.

Dans le prolongement de ces travaux, ceux de M.A. Barrère-Maurisson (1992) se situent dans une comparaison sociétale des relations entre le travail et la famille en France et au Royaume-Uni. L'objectif de cette recherche est de révéler la spécificité et la cohérence de chaque système et de mettre en avant les différences et ressemblances des deux pays. L'auteur aboutit à la conclusion qu'au Royaume-Uni le travail à temps partiel constitue une forme structurelle de l'emploi des femmes associée à la forme familiale dominante de type conjugal (où les actifs sont non équivalents et complémentaires), alors qu'en France, au contraire, la relation famille/emploi est plus institutionalisée. L'activité féminine se rapproche de celle des hommes pour devenir une activité continue et à temps complet et se conjugue avec une forme familiale qui est celle de la famille à deux apporteurs (où les actifs sont équivalents). Elargissant cette comparaison à l'ensemble des pays européens, M. A. Barrère-Maurisson tente d'expliciter comment

« la division familiale du travail, en tant que processus social, permet de la sorte de caractériser chaque société et les diverses sociétés les unes par rapport aux autres. Elle constitue une sorte d'invariante dont on peut retrouver les formes qu'elle revêt historiquement ou localement » (Barrère-Maurisson,1992).

De la même façon, d'autres travaux soit sur le même sujet tels ceux de J. Rubery (sur l'importance relative des effets sociétaux et sectoriels dans l'utilisation du travail à temps partiel) soit sur un sujet différent comme ceux de Des Nétumières et Werquin (sur les trajectoires d'activité professionnelle des femmes) partent des faits stylisés pour faire ressortir la très grande diversité de comportements et ainsi mieux les expliciter et les comprendre.

Ce processus de compréhension utilise une autre méthodologie que celle prônée par la théorie néoclassique, cherchant plutôt à partir de l'empirique pour aller vers le théorique, cherchant à mettre en évidence des faits stylisés significatifs pour les rendre compréhensibles, en les associant à une analyse sociétale et institutionnelle.

Conclusion

Le propos de cet article était de présenter quelques réflexions sur la gestion sexuée des temps de travail dans six pays de l'Union Européenne et de rendre compte de la multiplicité des modèles participatifs des hommes et des femmes au marché du travail.

La diversité des structurations des temps de travail des femmes dans l'UE est évidente dans le cas d'une analyse des temps de travail des femmes par âge. L'analyse des temps de travail par classes d'âge permet de mettre en évidence les stratégies développées par les femmes afin de concilier vie professionnelle et vie familiale. Il paraît difficile de s'en tenir à ce niveau d'analyse quand on aborde le problème d'articulation, pour les femmes, de la vie professionnelle et de la vie familiale. D'autres éléments agissent ou peuvent agir sur le modèle participatif des femmes au marché du travail : on peut citer, entre autres, le nombre d'enfants, l'âge du plus jeune enfant, la situation familiale (présence ou non d'un conjoint dans le foyer), le niveau d'éducation de la femme, du conjoint, le secteur d'activité ou la profession [6]... Il serait facile d'allonger cet inventaire des interrogations que suscite la problématique du travail des femmes dans une comparaison européenne ou internationale tant la question semble ouverte.

6. Pour plus d'informations sur l'influence de tels facteurs on pourra se reporter à *Le temps de travail des femmes dans les pays de l'Union Européenne : tendances et analyse comparative*, Christèle Cayre Castel-Meilland, communication à la sixième conférence du séminaire international sur les temps de travail, Université Libre de Bruxelles, décembre 1995.

Ce qui pourrait constituer une phase ultérieure de recherche serait une étude sur la fréquence et la durée d'un second emploi. En effet, l'analyse statistique présentée, axée uniquement sur la durée habituelle de l'activité principale de la personne, suggère une étude plus approfondie sur les possibilités d'existence d'un deuxième emploi, et de ce fait sur la durée totale de travail de la personne, principalement quand la personne se déclare à temps partiel et cumule plusieurs emplois, ce qui change toute la donne.

Cette analyse pourrait être complétée par une analyse des budgets-temps des familles ce qui, dans l'absolu, apparaît essentiel et dans la réalité très difficile à construire dans le cadre d'une étude européenne. Au vu des données empiriques recueillies, une réflexion sur la place et le rôle du travail domestique s'avérerait indispensable puisque dans toute l'analyse des temps de travail des hommes et des femmes sur le marché du travail, la division sexuelle des ménages est sous-jacente.

En effet, le temps de travail des femmes apparaît intimement lié aux événements familiaux ; la charge de travail domestique incombe le plus fréquemment à la mère et ceci est d'autant plus vrai que des enfants sont présents au foyer.

Or, la spécificité du temps de travail des femmes par rapport à celui des hommes est qu'il ne s'arrête pas au temps de travail marchand. « Les sphères du travail salarié et du travail domestique débordent l'une sur l'autre sans qu'aucune ne parvienne à s'autonomiser » (Cattanéo, 1995). Et le temps de travail domestique a cela de particulier qu'il échappe à la mesure, puisqu'il n'est pas borné, limité à un certain nombre d'heures (Chabaud-Rychter, Fougeyrollas-Schwebel, Sonthonnax, 1986).

BILAN SYNTHETIQUE DES RESULTATS – (en % de la population féminine active occupée, toutes classes d'âge confondues de 18 à 64 ans)

Pays	Profil par âge des durées habituelles du travail (hommes et femmes)	Part des temps courts (moins de 13 heures) sur la période 92-95	Part des temps réduits (de 13 à 22 heures) sur la période 92-95	Part des temps normaux (durée comprise entre 38 et 42 heures) sur la période 92-95	Part des durées fortes (supérieures à 42 heures) sur la période 92-95	TAUX D'EMPLOI EN 1995						Part des actives occupées à temps partiel en 1995
						des 18/19 ans	des 25/29 ans	des 35/39 ans	des 40/44 ans	des 45/49 ans	des 18/64 ans	
Allemagne	**Femmes** : mis à part les taux élevés de travail à durées élevées pour les jeunes, le tracé des femmes selon l'âge met en valeur l'adoption par les mères de familles d'emplois à durées plus courtes. **Hommes** : domination de la norme d'emploi traditionnelle dont la durée dépasse 37 heures par semaine.	6,5	14,9	51,7	6,1	49,8	72,8	79,1	80,3	78,1	66,6	33,6
Espagne	**Femmes** : distribution égale des durées de travail. Importance des durées fortes pour les plus de 50 ans. **Hommes** : Prédominance des durées de travail fortes : plus de 90% des hommes travaillent plus de 38 heures par semaine.	3,5	7,4	56,6	15,4	16,0	56,3	63,2	62,4	59,0	48,9	16,28
France	**Femmes** : représentation quasi constante des différentes classes de durées dans toutes les classes d'âges. **Hommes** : durées supérieures à 38 heures par semaine. **Elément commun aux hommes et aux femmes** : l'importance des durées irrégulières.	3,3	12,0	48,0	9,3	11,1	73,8	78,7	79,9	78,6	62,4	28,87
Italie	**Femmes** : peu concernées par le travail de durée courte. Dans la majorité des cas, les durées de travail s'échelonnent entre 33 et 37 heures par semaine. **Hommes** : près de 78% des hommes sont concernés par des emplois de plus de 37 heures par semaine.	2,3	10,4	38,4	15,5	15,0	58,5	72,3	71,5	66,7	52,8	12,64
Pays-Bas	**Femmes** : profil assez chaotique en fonction de l'âge. Les durées comprises entre 38 et 42 heures sont maximales pour les jeunes femmes (moins de 29 ans). Les durées les plus souvent rencontrées sont celles qui s'échelonnent entre 18 et 22 heures par semaine. **Hommes** : utilisation des durées faibles uniquement pour les classes d'âges jeunes. Après 29 ans, primauté des durées d'au moins 38 heures par semaine.	20,9	22,3	28,9	2,2	48,3	78,1	76,1	75,5	73,0	66,0	66,4
R-U	**Femmes** : répartition assez proche de celle des Pays-Bas avec cependant une importance moindre des durées faibles. **Schéma classique mis en avant** : travail temps plein – arrêt de travail – temps partiel. **Hommes** : très forte participation des hommes dans des emplois à durée forte (c'est-à-dire supérieures à 42 heures de travail par semaine)	12,3	18,6	25,3	14,5	55,6	75,2	78,5	79,9	80,2	70,3	42,9

Références bibliographiques

Barrère-Maurisson M-A. (1992), *La division familiale du travail, La vie en double*, PUF, Economie en liberté, Paris, 251 p.

Barrère-Maurisson M. A., Robert G. (1994), *Métier et service public France-Allemagne, l'exemple du service militaire*, Centre de Sociologie de la Défense Nationale, 139 p.

Besson J-L., Comte M. (1994), « La notion de chômage en Europe », *Revue économique et politique*, n° 104, pp. 539-569.

Bouffartigue P., de Coninck F., Pendariès J-R. (1992), « Le nouvel âge de l'emploi à temps partiel : un rôle nouveau lors des débuts de vie active des femmes », Sociologie du travail, Volume XXXIV, pp. 403-428.

Bureau International du Travail (1993), *Le travail à temps partiel*, Rapport V (1), conférence internationale du travail, 80e session, 99 p.

Caire G. (1989), « Analyse microéconomique du travail féminin : apports et apories », *Revue d'économie politique*, n° 3, pp. 446-465.

Cattanéo N. (1995), « Les pratiques sexuées du temps de travail : le travail à temps partiel : un rêve ou un cauchemar », *Cahiers du Gedisst*, n°14, pp. 95-124.

Chabaud-Rychter D., Fougeyrollas-Schwebel D., Sonthonnax F. (1986), *Espace et temps du travail domestique*, Librairie des méridiens, coll. Réponses sociologiques, Paris, 160 p.

Daune-Richard Anne-Marie (1995), « L'interaction activité-emploi-famille et les politiques publiques : la signification sociétale différente du travail à temps partiel en France, au Royaume-Uni et en Suède », *in* L. Hantrais et M. T. Letablier *La relation famille-emploi : une comparaison des modes d'ajustement en Europe*, Centre d'études de l'emploi, Dossier 6, pp. 113-129.

Des Nétumières F., Werquin P. (1995), *Inactives ou chômeuses, différences dans la relation à l'emploi*, 15e journées de l'Association d'économie sociale, Analyse longitudinale en économie sociale.

Eurostat (1995), *Organisation et durée du travail, 1983-1992*, Office Statistique des Communautés Européennes.

Eurostat (1993), *Enquête sur les forces de travail 1992. Méthodes et définitions*, Office Statistique des Communautés Européennes.

Eurostat (1981, 1993, 1996), Enquête sur les forces de travail. Résultats 1979, 1991, 1995. Office Statistique des Communautés Européennes.

Fagan C., Plantenga J., Rubery J. (1995), « Le temps partiel : une solution possible au problème de l'inégalité de traitement entre les hommes et les femmes sur le marché du travail », *in* Reiner Hoffmann et Jean Lapeyre (sous la direction de) *Le temps de travail en Europe : Organisation et Réduction*, Syros, pp. 162-192.

Favereau O., Zighera Jacques A. (1990), *Agrégation et modélisation : une proposition de méthode*, Communication présentée au colloque de l'Association française de science économique.

Figge K., Quack S., Schäfgen K. (1994), « Après la chute du mur de Berlin, perspectives d'emploi des femmes en Allemagne », *in* Robert Plasman *Les femmes d'Europe sur le marché du travail* de, L'Harmattan, Logiques sociales, pp. 61-86.

Gadrey J. (1995), Réflexions méthodologiques sur les comparaisons internationales, à propos de la question des « niveaux sectoriels d'emploi », doc. ronéo, CLERSE (Lille), document présenté au séminaire IRES France/Royaume-Uni.

Guégano Y. (1994), « Le temps de travail : un concept de plus en plus complexe », *Economie et Prévisions*, n°115, pp. 29-42.

Guerrien B. (1992), « Les bases du modèle néoclassique », *Problèmes économiques*, n° 2.277, pp. 1-5.

Hantrais L., Letablier M.T. (1995), *La relation famille-emploi : une comparaison des modes d'ajustement en Europe*, Centre d'Etudes de l'Emploi, Dossier 6, Nouvelle Série, 166 p.

Hirata H. (1996), « Division sexuelle du travail et du temps au Japon » *in* Helena Hirata et Danièle Senotier (sous la direction) de *Femmes et partage du travail*, pp. 187-199.

Huet M. (1982), « La progression de l'activité féminine est-elle irréversible ? », *Economie et Statistique*, n° 145.

Jenson J. (1996), « Restructuration et travail à temps partiel en Amérique du Nord » *in* Helena Hirata et Danièle Senotier (sous la direction de) *Femmes et partage du travail*, pp.231-247.

Kieffer A., Marry C. (1996), *L'activité des femmes en France et en Allemagne : effet sociétal ou effet de sexe ?,* communication au séminaire Lasmas-Idl « Formation et insertion en Europe », décembre.

Lohkamp-Himmighofen M. (1995), « L'interaction emploi-famille en Allemagne » *in* Hantrais L. et Letablier M. T., *La relation famille-emploi : une comparaison des modes d'ajustement en Europe*, Centre d'études de l'emploi, dossier 6, pp. 146-155.

Maruani M. (1992), « Les nouvelles frontières de la division sexuelle du marché du travail » *in* Baudoux C, Zaidman C. (éds), *Egalité entre les sexes : mixité et démocratie*, L'Harmattan, Paris 1992).

Meilland C., Thevenon O. (1996), *Activité féminine et théories économiques : un débat de méthodes,* communication au séminaire d'études et de statistiques appliquées à la modélisation en économie.

Michon F. (1991), *Le temps de travail dans les pays industrialisés : convergences et divergences*, séminaire d'économie du travail, Université Paris I, 19 p.

Nicole-Drancourt Ch. (1990), « Organisation du travail des femmes et flexibilité de l'emploi », *Sociologie du travail*, n° 2, pp. 173-193.

Plantenga J. (1994), « Le phénomène du travail à temps partiel : faits, toile de fond et conséquences », *in* Robert Plasman *Les femmes d'Europe sur le marché du travail*, L'Harmattan, Logiques sociales, pp. 225-248.

Rubery J., Humphries J. (1994), « L'emploi des femmes dans les années 80 : intégration, différenciation et polarisation », *in* Robert Plasman, *Les femmes d'Europe sur le marché du travail*, L'Harmattan, Logiques sociales, pp. 265-290.

Rubery J., Fagan C. (1994), « Does Femininzation Mean a Flexible Labour Force ? », *in* R. Hyman et A. Ferner *New frontiers in European Industrial Relations*, Blackwell, Oxford.

Silvera R. (1996), *Le salaire des femmes : toutes choses inégales...,* avec la collaboration de Sonnac N., Anxo D., Johansson M., La Documentation française, 175 p.

Sofer C., 1985, *La division du travail entre hommes et femmes*, Economica, Paris, 321 p.

Wierink M. (1992), *Le travail des femmes aux Pays-Bas*, Mémoire de DEA, Université Paris X-Nanterre, 114 p.

Zighera Jacques A.(1994), *How to Measure Activity for Comparisons Between E.U. Countries (1983-1991),* Document Laédix-Forum, Université Paris X-Nanterre, 22 p.

REVUE INTERNATIONALE DU TRAVAIL

La *Revue internationale du Travail* paraît en anglais, en français et en espagnol. Elle contribue à une meilleure compréhension des questions sociales et des problèmes du travail en publiant les résultats de recherches originales et des analyses de questions d'intérêt international effectuées notamment par des économistes, des juristes et des sociologues; de courts articles ouvrant des *perspectives* sur les tendances qui se dessinent ainsi que des notes et critiques bibliographiques.

VOL. 135 (1996), n° 6 – NUMÉRO SPÉCIAL: REGARDS CROISÉS SUR LE TRAVAIL ET SON DEVENIR

«Le travail en perspectives: Introduction»
A. SUPIOT
Travail et utilité au monde
R. CASTEL
Le travail et l'identité en Inde
G. HEUZÉ-BRIGANT
Une mise en perspective de la valeur travail
D. MÉDA
Disparition et résurgence du travail à titre gratuit
R. LE GUIDEC
Le travail et l'opposition public/privé
A. SUPIOT
Travail et formation: une frontière qui s'estompe
F. FAVENNEC-HÉRY
Société postindustrielle et sécurité économique
J.-B. de FOUCAULD
Réflexions pour une redéfinition des relations de travail
U. MÜCKENBERGER
En guise de conclusion:
La transition d'une situation à une autre en droit du travail
G. LYON-CAEN

Abonnement annuel (1997): 80 Fr suisses; 336 Fr français
Publications du BIT, Bureau international du Travail, 1211 Genève 22, Suisse, Fax: (41-22) 799 63 58; Tél.: 799 78 25/61 11; **E-mail: pubvente@ilo.org,** ou auprès de nos bureaux locaux: **Paris**, 1 rue Miollis, 75015; Fax: (33-1) 45 67 20 04; Tél.: 45 68 32 50; **Bruxelles**, 40 rue Aimé-Smekens, 1060; Fax: (32- 2) 735 48 25; Tél.: 538 51 69; **Abidjan**, 01 B.P. 3960, 01, Fax: (225) 21 28 80; Tél.: 21 26 39. **Info BIT:http://www.ilo.org**.